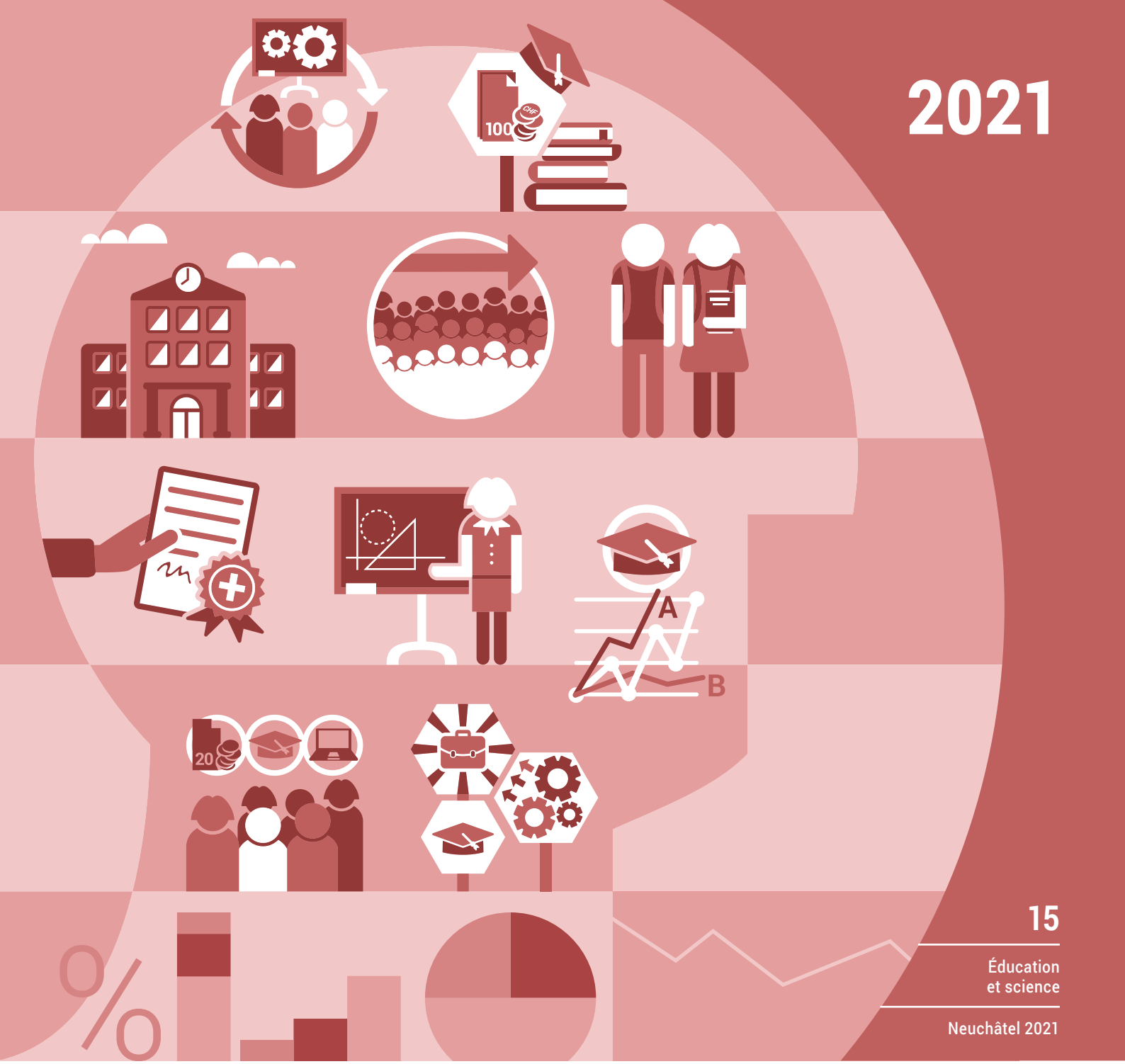

2021

15

Éducation
et science

Neuchâtel 2021

Transitions et parcours de formation dans l'école obligatoire

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

ROAD to BERN

Nations Unies
FORUM MONDIAL SUR LES DONNÉES
BERNE, SUISSE
3-6 OCTOBRE 2021

Transitions et parcours de formation dans l'école obligatoire

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation

Rédaction Jacques Babel, OFS
Contenu Laurent Gaillard, OFS
Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2021

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: eduperspectives@bfs.admin.ch

Rédaction: Jacques Babel, OFS

Contenu: Laurent Gaillard, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 15 éducation et science

Langue du texte original: français

Mise en page: section DIAM, Prepress / Print

Graphiques: section DIAM, Prepress / Print

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2021
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 2139-2100

ISBN: 978-3-303-15685-8

Table des matières

Conventions et abréviations 5

L'essentiel en bref 6

1 Introduction 8

2 Distribution des élèves de l'école obligatoire 10

3 Entrée dans l'école obligatoire 13

4 Transitions et parcours de formation au degré primaire 1–2 15

4.1 Transitions interannuelles au degré primaire 1–2 16

4.2 Parcours de formation pluriannuels au degré primaire 1–2 17

5 Transitions et parcours de formation au degré primaire 3–8 20

5.1 Transitions interannuelles au degré primaire 3–8 20

5.2 Parcours de formation pluriannuels au degré primaire 3–8 25

6 Transitions et parcours de formation au degré secondaire I 29

6.1 Transitions interannuelles au degré secondaire I 30

6.2 Parcours de formation pluriannuels au degré secondaire I 34

7 Parcours globaux et sortie de l'école obligatoire 38

7.1 Parcours de formation dans l'ensemble de l'école obligatoire 38

7.2 Sortie de l'école obligatoire 38

Annexes 42

A.1 Structure et délimitation de l'école obligatoire 43

A.2 Sources et périodes d'analyse 44

A.3 Objet, population et variables d'analyse 44

Liste des graphiques (G) et des tableaux (T)

G 2.1.2 C	T 2.1.2	École obligatoire : distribution des élèves
G 3.1.1 A	T 3.1.1	Premier enregistrement à l'école obligatoire : distribution des élèves
G 4.1.1 A	T 4.1.1	Degré primaire 1–2 : transitions interannuelles
–	T 4.2.1	Degré primaire 1–2 : durée effective de formation
G 4.2.2 A–B	T 4.2.2	Degré primaire 1–2 : situation deux ans après l'entrée
G 5.1.1 A–B–C	T 5.1.1	Degré primaire 3–8 : transitions interannuelles
G 5.1.2 B	T 5.1.2	Degré primaire 3–8 : taux de redoublement
G 5.2.1 A	T 5.2.1	Degré primaire 3–8 : parcours de formation sur six ans
–	T 5.2.2	Degré primaire 3–8 : durée effective de formation
G 5.2.3 A–B	T 5.2.3	Degré primaire 3–8 : situation six ans après l'entrée
G 6.1.1 A	T 6.1.1	Degré secondaire I : transitions interannuelles en 9e année
G 6.1.2 A	T 6.1.2	Degré secondaire I : transitions interannuelles en 10e année
G 6.1.3 A	T 6.1.3	Degré secondaire I : transitions interannuelles en 11e année
G 6.2.1 A–B	T 6.2.1	Degré secondaire I : durée effective de formation
G 7.2.1 A–B	T 7.2.1	Dernier enregistrement à l'école obligatoire : distribution des élèves

Graphiques de la publication

G–A selon les dimensions clés d'analyse : niveau d'exigences (au degré secondaire I), sexe, catégorie migratoire, niveau de formation des parents, région linguistique, type de commune
G–B selon le canton de domicile
G–C selon l'âge

Tableaux sur le portail statistique suisse

Voir : www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Transitions et parcours dans le domaine de la formation → Dans l'école obligatoire

Ils contiennent tous les résultats selon les dimensions clés d'analyse, le canton de domicile et l'âge ; ils incluent donc les données des graphiques, plus de nombreux chiffres mentionnés dans le texte, mais pas illustrés ici.

Au moment de la parution de cette publication, deux lots de tableaux sont disponibles : ceux concernant les élèves relevés dans le système de formation de 2011 à 2017 et ceux concernant les élèves relevés dans le système de formation de 2012 à 2018, qui correspondent aux résultats présentés ici.

Chaque année, il est prévu d'y ajouter un nouveau lot de tableaux concernant les élèves des années suivantes.

Conventions et abréviations

Pour faciliter la lecture, les termes se référant à des personnes n'ont pas été féminisés. Le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
HarmoS	Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire
IDES	Centre d'information et de documentation
INSOS	Association de branche des prestataires de services pour personnes en situation de handicap
LABB	Analyses longitudinales dans le domaine de la formation
NAVS13	Numéro d'assurances sociales (à 13 chiffres)
OFS	Office fédéral de la statistique
RS	Relevé structurel
SdL	Statistique des élèves et des étudiants
Statpop	Statistique de la population et des ménages

L'essentiel en bref

Chaque année plus de 900 000 élèves fréquentent les établissements d'enseignement public et privé de l'école obligatoire en Suisse, soit onze volées comprenant chacune plus de 80 000 enfants ou adolescents. Tirant parti des premiers relevés statistiques de la formation établis sur la base de données individuelles, cette publication du programme d'analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) analyse pour la première fois leurs transitions d'une année à l'autre et leurs parcours éducatifs à plus long terme. Elle se concentre sur les quelque 95% d'élèves qui suivent les classes ordinaires et ne traite que subsidiairement de l'enseignement séparatif[1] et des programmes étrangers.

L'analyse des données des années 2012 à 2018 révèle les principaux points suivants:

- Dès leur scolarisation vers l'âge de 4 ans, de toutes petites différences, en particulier selon le sexe, la nationalité, le lieu de naissance et le niveau de formation des parents, apparaissent entre les enfants en termes de fréquence d'affectation à l'enseignement séparatif plutôt qu'à une classe ordinaire. Ces disparités se confirment tout au long des degrés primaire 1–2, primaire 3–8 et secondaire I et concernent les diverses formes de non-linéarité des trajectoires scolaires: passage l'enseignement séparatif, redoublement, changement de niveau d'exigences et sortie anticipée de l'école.
- Bien que l'on observe de nombreuses différences entre les trois régions linguistiques du pays, ces régions ne constituent pas des espaces homogènes. L'école obligatoire étant une prérogative cantonale, chaque canton possède son propre système scolaire doté de caractéristiques spécifiques. D'importants écarts entre les cantons de chaque région linguistique se mesurent quant au recours à l'enseignement séparatif, à la fréquence des redoublements, à l'attribution des élèves du degré secondaire I à un niveau d'exigences donné et à la part des transitions avec changement de niveau.
- En plus de ces contrastes intercantonaux, il existe une importante variabilité intracantonale. L'ample marge de manœuvre parfois laissée aux communes ou aux cercles scolaires pour mettre en œuvre les directives cantonales ajoutée au fait les populations d'élèves peuvent varier considérablement selon les endroits étudiés dessine une mosaïque spatiale complexe: au-delà des traits communs qui les unissent, la situation diffère largement d'une commune ou d'une école à l'autre au sein de chaque canton. La diversité des résultats cantonaux n'épuise donc pas celle des situations rencontrées à l'échelle plus locale.

Plus précisément, si l'on suit les élèves du début de leur scolarité vers l'âge de 4 ans jusqu'à leur sortie de l'école vers l'âge de 16 ans, les principaux résultats de cette publication peuvent être résumés ainsi (valeurs moyennes pour toute la Suisse):

- L'immense majorité des **entrants de l'école obligatoire** a débuté sa scolarité dans une classe ordinaire, mais 0,8% l'a entamée dans l'enseignement séparatif. Parmi eux, les garçons, les étrangers, les résidents de Suisse alémanique, ceux des zones urbaines et les enfants dont les parents n'étaient pas diplômés du degré tertiaire ont été proportionnellement très légèrement surreprésentés. L'âge d'entrée à l'école a varié de 3 à 5 ans selon les cantons en fonction des divers règlements et usages qui y régissent le début de la scolarité.
- Le **degré primaire 1–2** comprend normalement la 1re et la 2e année, mais sa durée (d'un à trois ans) dépend du canton: là où les enfants l'ont commencé tôt, ils y sont restés plus longtemps et vice-versa, si bien que leur âge final s'est établi à 6 ans de façon générale. Lors des transitions interannuelles, la grande majorité des élèves du degré primaire 1–2 est restée dans une classe ordinaire, mais chaque année 1,6% d'entre eux a passé à l'enseignement séparatif. À nouveau ce phénomène a davantage concerné les élèves des catégories énumérées au point précédent.
- Au **degré primaire 3–8**, qui dure normalement six ans (de la 3e à la 8e année), la grande majorité des élèves a été promue d'une année à l'autre, mais chaque année 1,3% d'entre eux a redoublé et 0,6% est passé à l'enseignement séparatif. Sur l'ensemble du degré, 90,3% des élèves ont accompli un parcours linéaire constitué de six promotions successives, 6,7% ont redoublé à un moment donné et 2,7% sont passés à l'enseignement séparatif. Les différences entre sexes, catégories migratoires et niveaux de formation des parents observées à l'entrée de l'école et au degré primaire 1–2 se sont confirmées et ont concerné aussi bien les redoublements que les passages à l'enseignement séparatif. Par contre, au degré primaire 3–8 ces événements ont été plus fréquents en Suisse romande qu'en Suisse alémanique.
- Au **degré secondaire I**, qui dure normalement trois ans (de la 9e à 11e année), une première sélection entre élèves s'opère. Le niveau d'exigences fréquenté (élémentaires ou étendues) et son évolution d'une année à l'autre influencent les taux de promotion, de redoublement et de passage à l'enseignement

[1] L'enseignement séparatif comprend diverses formes d'enseignement destinées aux élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers, mais il recouvre des réalités hétérogènes selon les cantons et ne constitue qu'une partie de l'enseignement spécialisé (voir encadré au chapitre 2).

séparatif. En outre, même si la règle veut que l'école obligatoire se termine à la fin de la 11e année, les élèves qui ont atteint l'âge de 15 ans et accompli onze ans d'école peuvent déjà la quitter après la 10e année. La combinaison de ces facteurs multiplie les parcours possibles. Dans les grandes lignes, la 9e et la 10e années se sont inscrites dans la continuité du degré primaire 3–8: les redoublements avec exigences similaires (1,6% en 10e année), les changements de niveau d'exigences (2,8%), les passages à l'enseignement séparatif (0,5%) et les sorties anticipées de l'école (1,5%) ont été plus fréquents parmi les garçons, les étrangers, les élèves romands et les enfants des parents les moins formés. Par contre en 11e année, juste avant la transition vers le degré secondaire II, certains de ces schémas se sont inversés.

– Enfin la dernière formation suivie à l'école obligatoire joue un rôle avéré dans la perspective des parcours de formation ultérieurs des élèves. 95,0% de ceux qui ont **quitté l'école obligatoire** sont sortis de 11e année (ou d'un programme étranger, qui offre les mêmes possibilités d'accès au degré secondaire II). Au total, 90,9% des sortants sont restés dans le système de formation après l'école obligatoire, à savoir 92,1% de ceux issus de la 11e année et 64,8% de ceux issus de 10e année ou de l'enseignement séparatif.

Après deux chapitres d'introduction qui définissent les contours des analyses réalisées et donnent un aperçu général de la structure de l'école obligatoire et de la répartition des élèves, les chapitres suivants reprennent les cinq étapes ci-dessus pour présenter en détail leurs transitions et leurs parcours. Ces prochaines années, de nouvelles données permettront d'allonger progressivement la période d'observation et d'étendre les analyses aux trajectoires complètes du début à la fin de l'école obligatoire, et même au-delà.

1 Introduction

L'école obligatoire constitue la première étape de tous les parcours éducatifs relevés dans le cadre des statistiques de la formation. Située à la base de l'arborescence du système suisse de formation, elle est suivie par toutes les personnes âgées de 4 à 16 ans environ qui résident dans le pays. Elle accueille aussi tous les enfants et adolescents qui y arrivent à ces âges-là.

Sur la base de la structure définie par le Concordat HarmoS[1] et des caractéristiques des données à disposition, dans cette publication l'école obligatoire est divisée en trois modalités parallèles :
- classes ordinaires,
- enseignement séparatif[2],
- programmes étrangers,

et découpée en trois phases successives :
- deux ans de degré primaire 1–2,
- six ans de degré primaire 3–8,
- trois ans de degré secondaire I,

soit en tout onze ans d'école[3].

Cette publication, élaborée dans le cadre du programme LABB de l'OFS (voir encadré), décrit essentiellement les transitions et les parcours des élèves des classes ordinaires des trois degrés successifs de l'école obligatoire, observés de leur premier à leur dernier enregistrement dans les statistiques de la formation de 2012 à 2018. Du fait que les relevés incluent l'année de programme pour les élèves des degrés primaire 3–8 et secondaire I, ces derniers offrent les possibilités d'analyse des trajectoires les plus précises.

L'école obligatoire est une **prérogative cantonale**. À ce titre chaque canton possède son propre système scolaire doté de caractéristiques spécifiques. Aussi les résultats par canton relatifs aux transitions et aux parcours des élèves de l'école obligatoire révèlent souvent d'importants contrastes.

En outre, la mise en œuvre des directives cantonales laisse parfois une ample marge de manœuvre aux communes ou aux cercles scolaires. C'est pourquoi au sein de chaque canton, les résultats par commune ou par établissement peuvent eux aussi couvrir un large spectre.

Les cantons publient régulièrement des statistiques et des analyses à propos de leurs élèves. Elles reflètent les structures propres à leur organisation scolaire. Les statistiques de la formation au niveau suisse se fondent pour leur part sur un schéma harmonisé qui permet de comparer tous les cantons sur la même base.

La présente publication s'appuie sur ce schéma pour décrire la diversité des situations rencontrées en Suisse, sans tenter d'expliquer les différences observées. Les analyses présentées se fondent sur un ensemble restreint de variables sociodémographiques de base (voir annexe A.3).

Le **programme d'analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)** de l'Office fédéral de la statistique (OFS) a vu le jour en 2014. Il tire parti de l'inclusion d'un identificateur individuel, le numéro d'assurances sociales (NAVS13), dans les registres administratifs et les statistiques de la Confédération pour analyser les trajectoires éducatives des personnes à travers le système suisse de formation. Il a déjà diffusé une série de publications, qui portent en particulier sur les transitions entre les degrés secondaires I et II, les parcours de formation au degré secondaire II, les transitions entre les degrés secondaire II et tertiaire, les parcours de formation au degré tertiaire et les transitions entre la formation et le marché du travail (voir www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Transitions et parcours dans le domaine de la formation).

[1] Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, élaboré sous l'égide de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), entré en vigueur le 1er août 2009.

[2] Voir encadré au chapitre 2.

[3] Cette structure est décrite en détail dans l'annexe A.1. Le chapitre 2 fournit de plus amples détails et illustre la distribution des élèves par modalité et par degré.

Cette publication commence par donner une vue d'ensemble des effectifs analysés (chapitre 2), puis elle est structurée de façon à suivre les élèves tout au long de leur cheminement scolaire:
– l'entrée dans l'école obligatoire (chapitre 3),
– le degré primaire 1–2 (chapitre 4),
– le degré primaire 3–8 (chapitre 5),
– le degré secondaire I (chapitre 6),
– la sortie de l'école obligatoire (chapitre 7[4]).

Ce faisant, elle répond à des questions comme:
– À quel âge les enfants commencent-ils l'école?
– Quelle est la première classe qu'ils suivent?
– Que font-ils l'année suivante?
– Combien sont promus et combien redoublent?
– Au degré secondaire I, changent-ils de niveau d'exigences?
– Comment se déroulent leurs parcours scolaires?
– Combien de temps leur faut-il pour accomplir chaque degré?
– Dans quelle classe se retrouvent-ils après un certain nombre d'années?
– Quelle est la dernière classe qu'ils fréquentent avant de quitter l'école obligatoire?
– À quel âge en sortent-ils?

Enfin l'annexe présente la structure de l'école obligatoire utilisée pour analyser les trajectoires des élèves, les sources de données exploitées, les périodes concernées, les contours de la population d'analyse et les variables utilisées.

Tous les résultats présentés et commentés dans cette publication peuvent être téléchargés sous la forme de tableaux Excel disponibles sur le portail statistique suisse à la page du programme LABB dédiée aux transitions et aux parcours de formation dans l'école obligatoire[5]. Ils y seront complétés une fois par an sur la base des nouvelles données successives.

[4] Ce chapitre commence par quelques considérations sur les parcours de formation dans l'ensemble de l'école obligatoire.

[5] www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Transitions et parcours dans le domaine de la formation → Dans l'école obligatoire

2 Distribution des élèves de l'école obligatoire

Avant d'entamer l'analyse des transitions et des parcours à travers l'école obligatoire, ce chapitre donne un aperçu de sa structure et de la répartition des élèves par modalité et par degré en fonction de leur âge.

2.1.1 Structure des effectifs

Dans le système suisse de formation[1], l'école obligatoire constitue la première étape de toutes les trajectoires éducatives. Les enfants la fréquentent normalement durant onze ans, de leurs premiers pas vers l'âge de 4 ans jusqu'au début des formations post-obligatoires vers l'âge de 16 ans.

Elle est constituée de trois modalités parallèles (voir annexe A.1):

- les classes ordinaires représentent la voie de formation usuelle et largement majoritaire;
- l'enseignement séparatif est destiné aux élèves qui, en raison de difficultés diverses, de lacunes ou d'un handicap, ont des besoins éducatifs particuliers (voir encadré);
- les programmes étrangers s'adressent principalement aux familles qui désirent que leurs enfants suivent les cours selon le système éducatif de leur pays d'origine ou dans une école internationale.

Ces trois modalités ne constituent pas des voies de formation étanches; au contraire, il existe une certaine perméabilité entre elles: à tous les âges, des élèves passent des classes ordinaires à l'enseignement séparatif ou aux programmes étrangers et vice-versa.

Dans les statistiques de la formation[2], l'école obligatoire est découpée en trois degrés successifs:

- deux ans de degré primaire 1–2 (1re–2e année de programme),
- six ans de degré primaire 3–8 (3e–8e année de programme),
- trois ans de degré secondaire I (9e–11e année de programme).

Dans l'enseignement séparatif, le découpage en années de programme, et donc en degrés, n'est disponible de façon complète que depuis 2017. C'est pourquoi cette publication, qui analyse les trajectoires de formation à partir de 2012, se concentre sur les élèves des classes ordinaires. L'enseignement séparatif et les programmes étrangers ne font pas l'objet d'analyses spécifiques. Considérés comme des blocs non structurés, ils n'y sont traités que de manière subsidiaire, c'est-à-dire dans la mesure où des élèves transitent entre les classes ordinaires et ces modalités.

L'**enseignement séparatif** regroupe un ensemble hétérogène de formes d'enseignement hors des classes ordinaires (voir Annexe A.1). Étant donné la diversité des solutions adoptées pour la prise en charge des enfants en difficulté, ses contours ne sont pas identiques dans tous les cantons. À tous les âges, on observe d'importantes différences entre eux quant à la proportion d'élèves orientés vers l'enseignement séparatif. Elles résultent d'une conjonction complexe d'éléments relevant tant des caractéristiques des populations scolaires que des politiques d'éducation et d'intégration mises en œuvre.

Par ailleurs les élèves classés dans l'enseignement séparatif par la Statistique des élèves et étudiants (SdL), à savoir ceux inscrits dans les classes spéciales et les écoles spécialisées, ne représentent qu'une partie de tous les enfants qui ont des besoins éducatifs particuliers. Pour en obtenir une image complète, il faut aussi inclure la proportion croissante des élèves qui bénéficient de mesures renforcées de pédagogie spécialisée ou d'adaptations du programme d'enseignement au sein des classes ordinaires. La récente Statistique de la pédagogie spécialisée rend compte de cette réalité (voir ci-dessous).

[1] Schéma simplifié: www.statistique.ch → Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Éducation et science → Système de formation

[2] www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Personnes en formation → École obligatoire (sur cette page, les programmes étrangers sont inclus dans les classes ordinaires; pour l'enseignement séparatif, voir la note 1 sous le tableau des effectifs).

École obligatoire: distribution des élèves par modalité et par degré, année 2018

Nombre d'élèves de la population résidante permanente par âge[1] (total: 942 197 élèves)

G2.1.2C

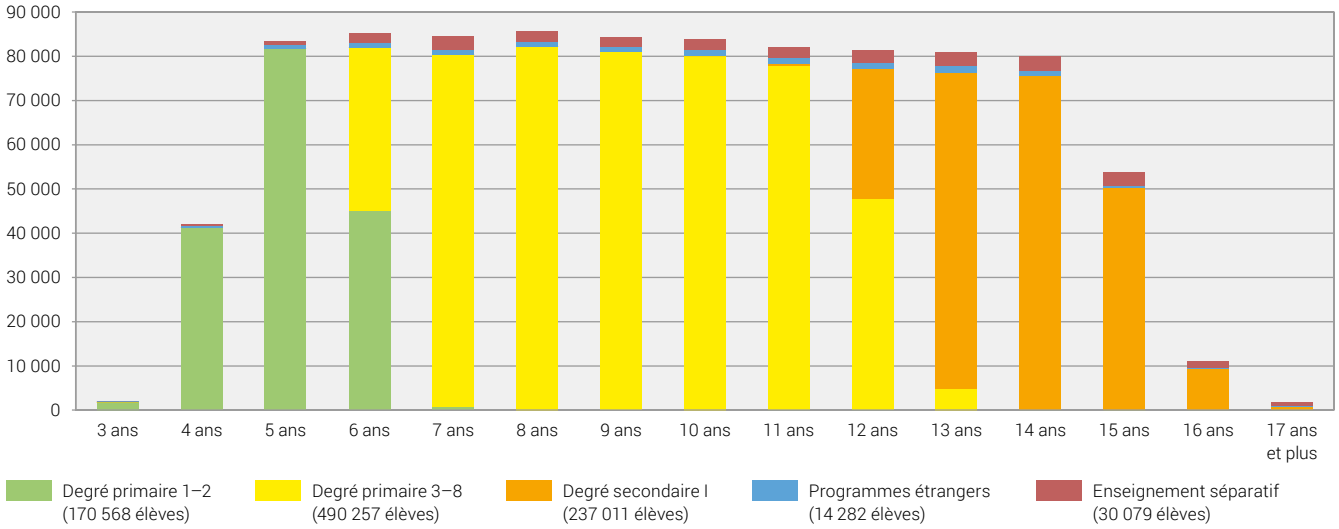

[1] L'âge est calculé comme le nombre d'années entières révolues au 31 décembre.

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

2.1.2 Répartition des effectifs

Le graphique G2.1.2C montre comment les élèves se sont distribués sur les trois modalités et, pour les classes ordinaires, sur les trois degrés en fonction de leur âge[3].

En 2018[4], quelque 942 000 élèves ont fréquenté l'école obligatoire en Suisse:

- 898 000 (95,3%) dans les classes ordinaires:
  - 171 000 (18,1%) au degré primaire 1–2,
  - 490 000 (52,0%) au degré primaire 3–8,
  - 237 000 (25,2%) au degré secondaire I;
- 30 000 (3,2%) dans l'enseignement séparatif[5];
- 14 000 (1,5%) dans les programmes étrangers.

Chaque volée des classes ordinaires comprenait environ 83 000 enfants ou adolescents enregistrés dans les établissements d'enseignement public et privé du pays[6]. Une lecture longitudinale du graphique montre comment s'y déroulent les parcours des élèves:

- dès l'âge de 3 ans, les premiers enfants sont scolarisés au degré primaire 1–2; il s'agit essentiellement d'une demi-volée d'élèves dans le canton du Tessin, car l'école y débute à 3 ans avec une année préparatoire qui, bien que facultative, est suivie par la grande majorité des enfants; comme le jour de référence qui détermine l'entrée à l'école est fixé au 31 juillet, alors que l'âge indiqué ici se réfère à la fin de l'année civile, au début de l'école obligatoire environ la moitié des enfants tessinois est âgée de 3 ans et l'autre de 4 ans;
- à 4 ans, environ la moitié des enfants sont inscrits au degré primaire 1–2; il s'agit de l'ensemble des Tessinois et, en raison du calendrier scolaire décalé d'environ six mois par rapport à l'année civile, environ la moitié des enfants des autres cantons;
- à 5 ans, tous les enfants fréquentent le degré primaire 1–2;
- dès 6 ans, environ la moitié des élèves passe au degré primaire 3–8, l'autre étant encore au degré primaire 1–2;
- de 7 à 11 ans, quasiment tous les enfants fréquentent le degré primaire 3–8; un tout petit nombre fréquente plus longuement le degré primaire 1–2 et s'y trouve encore à l'âge de 7 ans; d'autre part quelques élèves ont sauté une année de programme et commencent le degré secondaire I déjà à l'âge de 11 ans;

[3] Dans cette publication, l'âge est toujours calculé comme le nombre d'années entières révolues au 31 décembre.

[4] Année scolaire 2018/19; l'année indiquée se réfère toujours à l'année civile où l'année scolaire a débuté. Tous les chiffres concernent la population résidente permanente, illustrée dans le graphique G2.1.2C.

[5] Selon la Statistique de la pédagogie spécialisée de l'année scolaire 2018/19 (voir encadré ci-dessus), 4,8% des élèves de l'école obligatoire ont bénéficié de mesures renforcées de pédagogie spécialisée et 4,6% d'adaptations du programme d'enseignement, ces catégories pouvant se superposer entre elles et aux 3,2% d'élèves classés dans l'enseignement séparatif (www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Personnes en formation → École obligatoire → Pédagogie spécialisée; voir aussi Lanners, R. (2020), Nouveaux regards sur la pédagogie spécialisée en Suisse, https://www.szh-csps.ch/r2020-06-05/).

[6] Selon la durée règlementaire, chaque élève devrait passer onze ans à l'école obligatoire. Mais dans les faits, comme le montreront les pages suivantes, nombre d'entre eux y restent plus longtemps pour diverses raisons: entrée à l'école plus précoce au Tessin, redoublement, répétition d'une année de programme dans un niveau d'exigences supérieur au degré secondaire I, scolarisation prolongée par un passage dans l'enseignement séparatif, etc. Par conséquent le nombre total d'élèves de l'école obligatoire équivaut à environ 11,3 fois la taille moyenne d'une volée.

- à 12 ans, près de la moitié des élèves passe au degré secondaire I, les autres étant encore au degré primaire 3–8;
- de 13 à 14 ans, la grande majorité des adolescents fréquente le degré secondaire I; toutefois une partie des élèves a pris du retard et se trouve encore au degré primaire 3–8 à l'âge de 13 ans;
- à 15 ans, quelque 30% des jeunes finissent déjà l'école obligatoire;
- à 16 ans, il ne reste plus qu'environ 15% des effectifs d'une volée au degré secondaire I;
- à 17 ans (voire quelquefois à 18 ans), les derniers élèves quittent les classes ordinaires de l'école obligatoire.

La proportion d'élèves qui fréquentent l'enseignement séparatif augmente avec l'âge: de 0,9% à 5 ans à 4,0% à 14 ans. C'est aussi le cas dans les programmes étrangers, mais avec une progression moindre: de 1,0% à 5 ans à 2,0% à 13 ans.

En 2018, les **élèves étrangers**, c'est-à-dire ne possédant pas la nationalité suisse (les plurinationaux ayant la nationalité suisse étant comptés comme Suisses), ont représenté 26,0% des effectifs de l'école obligatoire: 24,6% dans les classes ordinaires, 44,3% dans l'enseignement séparatif (qui comprend entre autres les classes pour élèves allophones) et 78,0% dans les programmes étrangers.

Ce schéma général prévaut dans les trois régions linguistiques et tous les cantons, avec toutefois des différences qui concernent principalement quatre aspects:

- l'âge d'entrée à l'école: dès 3 ans au Tessin, dès 4 ans dans les autres cantons, quoiqu'avec des effectifs réduits dans quelques cantons qui n'ont pas adhéré au Concordat HarmoS (voir annexe A.1);
- la durée du degré primaire 1–2: seulement une année obligatoire dans neuf cantons de Suisse centrale et orientale, deux ans dans la majorité des cantons et trois ans usuels au Tessin;
- la dynamique de l'enseignement séparatif: dans certains cantons, en particulier dans ceux de Suisse romande sauf le Jura, le pourcentage d'élèves qui fréquentent l'enseignement séparatif augmente continuellement avec l'âge (il atteint 9,3% à 14 ans dans le canton de Neuchâtel); dans d'autres cantons, majoritairement alémaniques, ce pourcentage est plus élevé aux âges correspondant au début du degré primaire 3–8 (il atteint 10,3% à l'âge de 7 ans dans le canton de Schaffhouse) et diminue ensuite;
- le poids relatif des programmes étrangers: absents d'une série de cantons, ils réunissent au total 8,9% des élèves domiciliés dans le canton de Genève.

Dans l'ensemble, la distribution des élèves de l'école obligatoire par modalité et par degré suggère que, bien que les parcours linéaires comprenant les onze années règlementaires prédominent, les élèves suivent une multitude de trajectoires à travers le système. Tirant parti des données individuelles relevées depuis 2011 pour alimenter les statistiques de la formation, les chapitres suivants décrivent leurs transitions et leurs parcours à travers les degrés successifs en se focalisant sur les classes ordinaires.

3 Entrée dans l'école obligatoire

Ce chapitre s'intéresse au premier enregistrement dans les statistiques de la formation de tous les enfants qui habitent dans le pays.

Il vise à répondre aux questions suivantes:

– Quelle est la première formation suivie par les élèves enregistrés à l'école obligatoire?
– À quel âge les élèves débutent-ils l'école obligatoire?

Sont considérés comme **entrants** tous les enfants âgés entre 3 et 6 ans faisant partie de la population résidante permanente de la Suisse qui ont été relevés pour la première fois dans le système de formation. Pour être sûr que ces entrées découlent bien d'une première inscription et non pas d'une immigration, les enfants arrivés en Suisse l'année même ou la précédente ne sont pas pris en compte.

Premier enregistrement à l'école obligatoire: distribution des élèves par modalité, moyenne trisannuelle 2016–2018

Élèves entre 3 et 6 ans selon les dimensions clés d'analyse

G3.1.1A

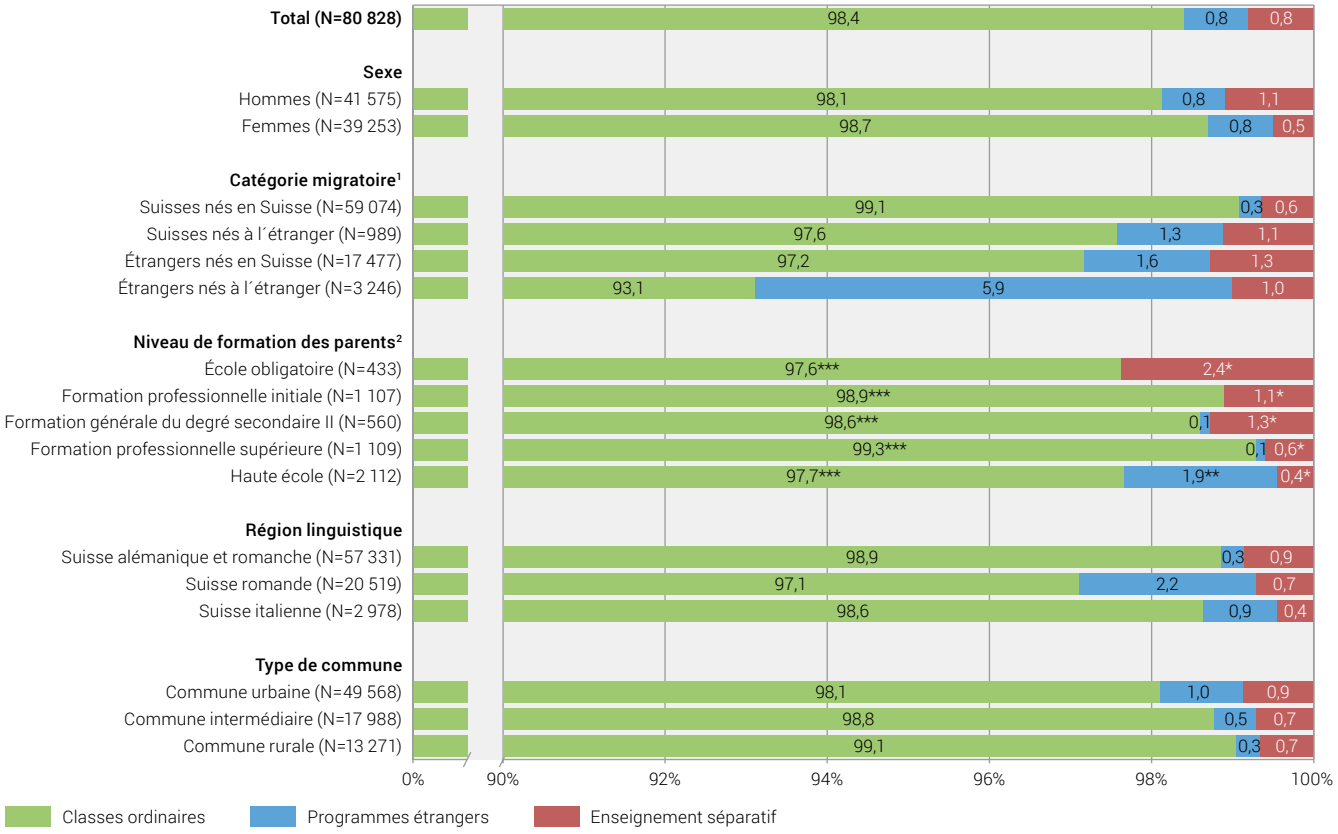

N = nombre annuel moyen d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux arrivés en Suisse l'année même ou la précédente

[1] sans les 42 élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible
[2] résultats basés sur un échantillon d'élèves ; *** i95≤5%, ** i95≤20%, * i95≤50%, où i95 = incertitude à 95%

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

3.1.1 Première formation suivie à l'école obligatoire

Comme constaté au chapitre précédent, la très grande majorité des enfants commencent l'école dans une classe ordinaire, mais quelques-uns sont inscrits d'emblée dans l'enseignement séparatif ou un programme étranger. Voyons comment ils se distribuent initialement entre ces trois modalités selon la palette des dimensions clés retenues pour les analyses.

Le graphique G3.1.1 A montre qu'à l'échelle suisse, de 2016 à 2018, 98,4% des quelque 81 000 entrants de l'école obligatoire (effectif annuel moyen) ont entamé leur scolarité dans une classe ordinaire, 0,8%[1] dans l'enseignement séparatif et la même proportion dans un programme étranger.

Même si les entrées dans l'enseignement séparatif ont été très minoritaires, certaines différences sont perceptibles selon toutes les dimensions. Tout en restant de l'ordre du pour cent, elles ont été proportionnellement légèrement plus fréquentes :

- parmi les garçons que parmi les filles ;
- parmi les élèves nés à l'étranger et parmi ceux de nationalité étrangère que parmi les Suisses nés en Suisse ;
- parmi les enfants issus d'un ménage où aucun des parents n'a obtenu de titre du degré tertiaire que parmi ceux ayant au moins un parent détenteur d'un tel titre ;
- en Suisse alémanique et romanche qu'en Suisse romande ou en Suisse italienne ;
- en milieu urbain qu'en milieu rural.

Quant aux entrées dans un programme étranger, tout aussi peu nombreuses au total, elles ont présenté des différences plus marquées selon la majorité des dimensions. Si leur fréquentation relative s'est révélée neutre en matière de sexe, les enfants étrangers nés à l'étranger (et dans une moindre mesure ceux ayant une seule de ces deux caractéristiques), les fils et filles d'un diplômé ou d'une diplômée d'une haute école, les élèves domiciliés en Suisse romande et ceux vivant en milieu urbain y ont été plus nettement surreprésentés. Ce constat renvoie au profil des familles qui confient l'éducation de leurs enfants à des institutions qui ne suivent pas un programme d'enseignement cantonal. Il s'agit souvent d'expatriés, voire de diplomates, qui font d'emblée le choix d'écoles internationales ou affiliées à d'autres systèmes de formation que le système suisse.

Au niveau cantonal[2], la part des enfants qui ont débuté leur scolarité dans l'enseignement séparatif a varié de 0,3% (VS) à 1,3% (SO). De grandes disparités s'observent par rapport aux entrées dans un programme étranger : alors qu'elles n'ont concerné aucun élève dans six cantons, elles ont atteint ou dépassé 2% dans trois d'entre eux (GE 6,0%, VD 2,2%, ZG 2,0%).

3.1.2 Âge des élèves au début de l'école obligatoire

De 2016 à 2018, les entrants de l'école obligatoire étaient âgés de 4,5 ans en moyenne[3]. Les seuls écarts conséquents par rapport à cette valeur s'observent en termes géographiques :

- 3,4 ans au Tessin, où les enfants sont scolarisés un an plus tôt que dans le reste du pays ;
- 4,7 à 4,8 ans dans six cantons alémaniques (AI, ZG, LU, OW, AR, UR) qui, n'ayant pas adhéré au Concordat HarmoS, peuvent retarder d'un an la scolarisation ;
- 4,9 ans aux Grisons, canton qui n'est pas non plus signataire d'HarmoS et où le jour de référence pour l'entrée à l'école est fixé au 31 décembre de l'année précédente au lieu du 31 juillet.

Dans les dix-huit autres cantons, l'âge moyen a été très proche de la moyenne nationale (de 4,4 à 4,6 ans).

En résumé, l'immense majorité des enfants a commencé l'école dans une classe ordinaire. À ce stade déjà, de toutes petites différences entre sexes, catégories migratoires, niveaux de formation des parents, régions linguistiques, types de communes et cantons de domicile s'observent quant à la fréquentation de l'enseignement séparatif et des programmes étrangers. L'âge d'entrée dans l'école obligatoire, qui s'est établi à 4,5 ans en moyenne, a principalement varié en fonction des règlements cantonaux qui régissent le début de la scolarisation.

[1] De 0,3% à 1,3% suivant le canton (voir ci-dessous). Voir aussi encadré au chapitre 2.

[2] Pour mémoire, ces chiffes se réfèrent au canton de domicile (voir annexe A.1). Résultats complets sur Internet (www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Transitions et parcours dans le domaine de la formation → Dans l'école obligatoire, tableau T3.1.1).

[3] Rappel : l'âge est calculé comme le nombre d'années entières révolues au 31 décembre. Ce résultat provient du fait que la scolarisation a normalement lieu à 4 ans révolus comptés à partir d'un jour de référence généralement fixé au 31 juillet.

4 Transitions et parcours de formation au degré primaire 1–2

Ce chapitre décrit les trajectoires des élèves durant le degré primaire 1–2, soit la phase initiale de l'école obligatoire.

Il vise à répondre aux questions suivantes:

- Que font l'année d'après les élèves enregistrés au degré primaire 1–2?
- Combien d'années faut-il aux élèves pour accomplir le degré primaire 1–2?
- Quelle classe fréquentent les élèves deux ans après être entrés au degré primaire 1–2?

Sont considérés ici tous les élèves faisant partie de la population résidante permanente de la Suisse relevés dans les classes ordinaires du degré primaire 1–2 qui n'ont quitté ni le pays ni le système de formation durant la période d'observation.

Le degré primaire 1–2 se caractérise par l'hétérogénéité des âges de scolarisation (de 3 à 5 ans) et des durées de formation (d'un à trois ans) selon les cantons, ainsi que par l'absence dans les statistiques de la formation d'une indication quant à l'année de programme (voir encadré).

Selon le Concordat HarmoS (voir annexe A.1), le degré primaire débute à l'âge de 4 ans et dure huit ans. Dans les statistiques de la formation, le **degré primaire 1–2** correspond aux deux premières années et le degré primaire 3–8 aux six années suivantes. Dans neuf cantons de Suisse centrale et orientale qui n'ont pas adhéré au Concordat HarmoS, la 1re année n'est pas obligatoire, mais dans sept de ces cantons, les communes doivent proposer une offre scolaire dès l'âge de 4 ans et la majorité des familles en fait usage. Au Tessin les enfants entament généralement leur scolarité à l'âge de 3 ans par une année préparatoire facultative.

À ce stade initial de la scolarité, certains cantons n'ont pas défini la notion d'année de programme. Étant donné que le développement des enfants a lieu à des rythmes variables, il y existe une certaine souplesse en termes de progression dans le système (voir section 4.2.1 «Durée effective du degré primaire 1–2»). Par conséquent au degré primaire 1–2, l'année de programme ne peut pas être définie uniformément au niveau suisse, si bien que dans cette publication tous les élèves de ce degré sont traités en bloc.

Degré primaire 1–2: transitions interannuelles des élèves, moyenne trisannuelle 2015–2017

Taux moyens selon les dimensions clés d'analyse

G 4.1.1A

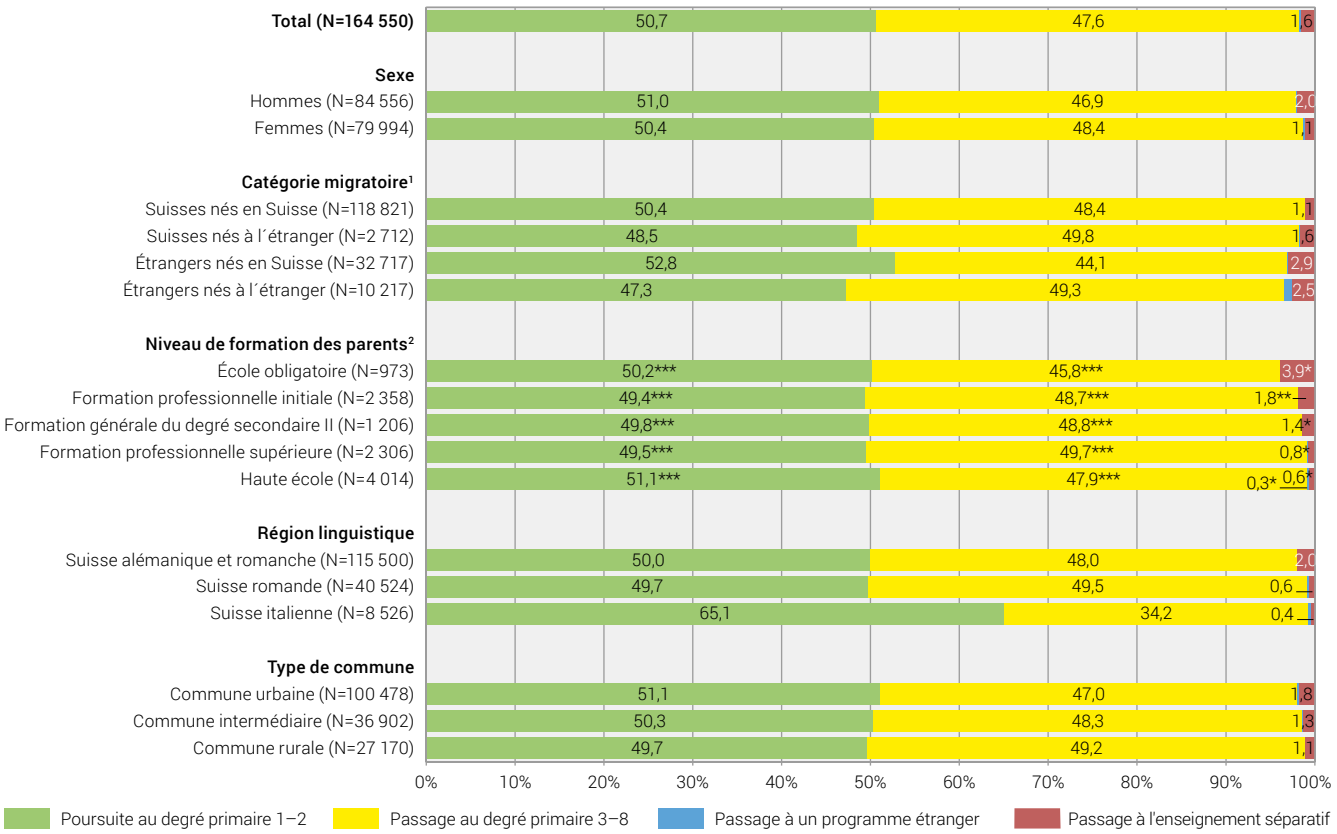

N = nombre annuel moyen d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux partis de Suisse ou du système de formation durant la période d'observation

1 sans les 83 élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible

2 résultats basés sur un échantillon d'élèves ; *** i95≤5%, ** i95≤20%, * i95≤50%, où i95 = incertitude à 95%

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

4.1 Transitions interannuelles au degré primaire 1–2

Le graphique G 4.1.1 A montre qu'à l'échelle suisse, de 2015 à 2017, parmi les quelque 165 000 élèves du degré primaire 1–2 (effectif annuel moyen) la bonne moitié (50,7%) a poursuivi dans le même degré l'année suivante et presque autant (47,6%) sont passés au degré primaire 3–8. Cette répartition en deux parts presque égales tient au fait que le degré primaire 1–2 dure généralement deux ans. En outre 1,6%[1] des élèves est passé d'une classe ordinaire à l'enseignement séparatif et 0,1% à un programme étranger.

Par rapport aux dimensions clés d'analyse, on observe les mêmes différences dans les passages à l'enseignement séparatif qu'à l'entrée dans l'école obligatoire: les garçons, les enfants nés à l'étranger ou de nationalité étrangère, ceux de parents moins formés, ceux domiciliés en Suisse alémanique ou romanche et ceux qui résident en milieu urbain sont surreprésentés. Pour les élèves étrangers nés à l'étranger, les passages à un programme étranger semblent en outre jouer un rôle complémentaire aux passages à l'enseignement séparatif en offrant une alternative à ceux qui ne sont pas en mesure de poursuivre leur scolarité dans une classe ordinaire.

Entre 4 et 6 ans, la part des enfants qui passent des classes ordinaires à l'enseignement séparatif est nettement plus élevée en Suisse alémanique et romanche qu'en Suisse romande (de 3 fois) et qu'en Suisse italienne (de 5 fois). Ce résultat est lié à de forts contrastes mesurés au niveau cantonal: la proportion de passages à l'enseignement séparatif est de l'ordre de 5% dans deux cantons de Suisse orientale (SH, SG) et de 4% dans cinq autres cantons alémaniques (AI, AG, BL, GL, TG). À l'autre extrémité, elle est inférieure à 0,7% dans la moitié des cantons, dont les romands (sauf le Jura) et le Tessin[2].

1 De 0,1% à 5,5% suivant le canton (voir ci-dessus). Voir aussi encadré au chapitre 2.

2 Résultats complets sur Internet (www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Transitions et parcours dans le domaine de la formation → Dans l'école obligatoire, tableau T 4.1.1). Pour mémoire, les élèves classés dans l'enseignement séparatif ne constituent qu'une partie de ceux qui bénéficient de mesure de soutien. Pour avoir une vue complète de ce dernier, il faut aussi considérer les mesures de pédagogie spécialisée renforcées et les adaptations des programmes d'enseignement au sein des classes ordinaires.

4.2 Parcours de formation pluriannuels au degré primaire 1–2

4.2.1 Durée effective du degré primaire 1–2

Le Concordat HarmoS stipule que le degré primaire débute à 4 ans révolus et comprend huit années obligatoires (voir annexe A.1). Il précise cependant aussi que le temps effectif que met chaque élève pour parcourir un degré peut s'écarter de sa durée règlementaire (voir encadré). C'est particulièrement vrai au degré primaire 1–2, où d'une part une année est facultative dans certains cantons et où d'autre part les enseignants disposent souvent, en accord avec les parents, d'une certaine souplesse pour accélérer ou retarder le passage d'un élève au degré primaire 3–8 en fonction de son rythme de développement.

Voyons quelle a été la durée effective du degré primaire 1–2 mesurée sur la base des statistiques de la formation.

89,8% des élèves qui ont débuté le degré primaire 1–2 en 2015 l'ont fréquenté durant exactement deux ans ; 4,0% n'y sont restés qu'une année, alors que 6,2% y ont passé trois ans ou plus[3]. Cette dernière proportion est un peu plus élevée pour les garçons que pour les filles, pour les étrangers que pour les Suisses et en milieu urbain qu'en milieu rural.

Mais c'est au niveau cantonal que les différences sont les plus marquées :

- la part des élèves qui n'ont passé qu'une année au degré primaire 1–2 est bien supérieure à la moyenne dans cinq cantons de Suisse centrale où la 1re année d'école est facultative (LU 39%, OW 36%, SZ 11%, UR 9%, NW 7%) ;
- la part de ceux qui y sont restés trois ans ou plus atteint 86% au Tessin, où la fréquentation d'une année préparatoire facultative dès l'âge de 3 ans est usuelle.

Si l'on exclut des calculs ces six cantons, ce sont en tout 94,8% des élèves qui ont fréquenté le degré primaire 1–2 durant deux ans exactement, alors que seuls 2,0% qui n'y sont restés qu'une année et 3,3% qui y ont passé trois ans ou plus. La moitié des exceptions à une fréquentation durant deux ans provient donc de ces six cantons (qui comptent ensemble 10,9% des effectifs).

La **durée effective moyenne** du degré primaire 1–2 s'est élevée à 2,0 ans pour l'ensemble de la Suisse et dans 22 des 26 cantons (exceptions : LU 1,6 ans, OW 1,7 ans, GL 2,1 ans, TI 2,8 ans). Des durées de fréquentation moindres correspondent souvent à des débuts de scolarité tardifs (voir section 3.1.2 «Âge des élèves au début de l'école obligatoire») et vice-versa.

Au final, la majorité des élèves finit le degré primaire 1–2 vers l'âge de 6 ans. Schématiquement parlant, ceux qui ont débuté à l'âge de 3 ans y passent trois ans (Tessin), ceux qui ont débuté à l'âge 4 ans y passent deux ans (cas général) et ceux qui ont débuté à l'âge 5 ans n'y passent qu'une année (une partie des enfants de certains cantons de Suisse centrale et orientale).

Extraits du Concordat HarmoS du 14 juin 2007[4]
Art. 6, al. 5 : «Le temps nécessaire, à titre individuel, pour parcourir les différents degrés de la scolarité dépend du développement personnel de chaque élève.»

État des lieux dressé par la CDIP le 27 juin 2019[5]
«Dix-sept cantons, représentant 87% de la population, ont intégré deux années d'école enfantine ou de cycle élémentaire dans la scolarité obligatoire. Dans les autres cantons, cette intégration a continué de progresser. Depuis 2015, trois cantons ont augmenté l'étendue de l'offre obligatoire, ce qui fait que dans sept cantons, les communes sont tenues de proposer deux ans d'école enfantine. Dans deux cantons, une seule année d'école enfantine est obligatoire, ce qui était déjà le cas en 2015. Comme on pouvait s'y attendre, le nombre d'enfants fréquentant l'école enfantine pendant deux ans n'a cessé d'augmenter dans les cantons où l'offre est obligatoire.»

4.2.2 Situation deux ans après l'entrée dans le degré primaire 1–2

Une approche complémentaire pour analyser les parcours de formation à travers le degré primaire 1–2 consiste à examiner dans quelle formation les élèves étaient inscrits deux ans après l'avoir débuté. C'est ce que montrent les graphiques G4.2.2A et G4.2.2B sur la base de la volée qui a entamé le degré primaire 1–2 en 2016[6].

Si 87,4% des élèves examinés étaient en 3e année (ce qui correspond à la situation attendue de tous ceux qui ont passé deux ans au degré primaire 1–2), 6,8% étaient encore au degré primaire 1–2 (87% au Tessin où ce degré dure généralement trois ans) et 2,9% étaient déjà en 4e année (27%-28% à OW et LU, 10% à SZ, 6% à NW et UR, où une seule année du degré primaire 1–2 est obligatoire).

Deux ans après avoir débuté le degré primaire 1–2, 2,8%[7] des élèves fréquentaient l'enseignement séparatif. Ce pourcentage est de l'ordre du double de celui obtenu pour les transitions interannuelles (graphique G4.1.1A), puisqu'on mesure ici le cumul de deux transitions successives. Toutes les différences commentées à la section 4.1 en termes de sexe, de catégorie migratoire, de niveau de formation des parents, de région linguistique, de type de commune et de canton de domicile se retrouvent ici avec une amplitude approximativement doublée.

En particulier les sept cantons alémaniques mentionnés à la fin de la section 4.1 (SH, SG, BL, AI, AG, TG, GL) auxquels s'ajoutent Schwyz et le Jura comptent de 5% à 11% d'élèves passés du degré

[3] Résultats complets sur Internet (www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Transitions et parcours dans le domaine de la formation → Dans l'école obligatoire, tableau T4.2.1). Les élèves arrivés en Suisse l'année même ou la précédente et ceux qui ont quitté la Suisse pendant la période d'observation sont exclus des calculs, d'où un effectif total de quelque 77 000 élèves.

[4] Harmonisation des éléments visés par l'art. 62, al. 4, Cst. dans le domaine de la scolarité obligatoire – Bilan 2019, https://www.edk.ch/fr/themes/scolarite-obligatoire → Rapports – bilans

[5] https://www.edk.ch/fr/themes/scolarite-obligatoire → Bases légales

[6] Les élèves arrivés en Suisse l'année même ou la précédente et ceux qui ont quitté la Suisse pendant la période d'observation sont exclus des calculs, d'où un effectif total de quelque 77 000 élèves.

[7] De 0,0% à 10,8% suivant le canton (voir ci-dessous). Voir aussi encadré au chapitre 2.

Degré primaire 1–2: situation après 2 ans des élèves qui ont débuté en 2016

Élèves initialement âgés entre 3 et 6 ans selon les dimensions clés d'analyse

G4.2.2A

N = nombre d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux arrivés en Suisse l'année même ou la précédente ni ceux partis de Suisse durant la période d'observation

[1] sans les 32 élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible
[2] résultats basés sur un échantillon d'élèves ; *** i95≤5%, ** i95≤20%, * i95≤50%, où i95 = incertitude à 95%

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

primaire 1–2 à l'enseignement séparatif. À l'inverse leur proportion n'excède pas 1% dans douze cantons, dont les romands (sauf le Jura) et le Tessin.

En résumé, les différences entre sexes, catégories migratoires, niveaux de formation des parents, régions linguistiques, types de communes et cantons de domicile apparues à l'entrée dans l'école obligatoire quant à la fréquence des orientations vers l'enseignement séparatif sont confirmées au cours du degré primaire 1–2.

Ce degré se caractérise par une importante hétérogénéité quant à sa durée de fréquentation, liée aux différents règlements et aux pratiques en vigueur dans les divers cantons. Au final, comme des durées de fréquentation moindres correspondent à des âges de scolarisation plus tardifs et vice-versa, la grande majorité des enfants aborde le degré primaire 3–8 vers l'âge de 6 ans, qu'ils aient mis un, deux ou trois ans pour accomplir le degré primaire 1–2.

Degré primaire 1–2: situation après 2 ans des élèves qui ont débuté en 2016

Élèves initialement âgés entre 3 et 6 ans selon le canton de domicile

G 4.2.2B

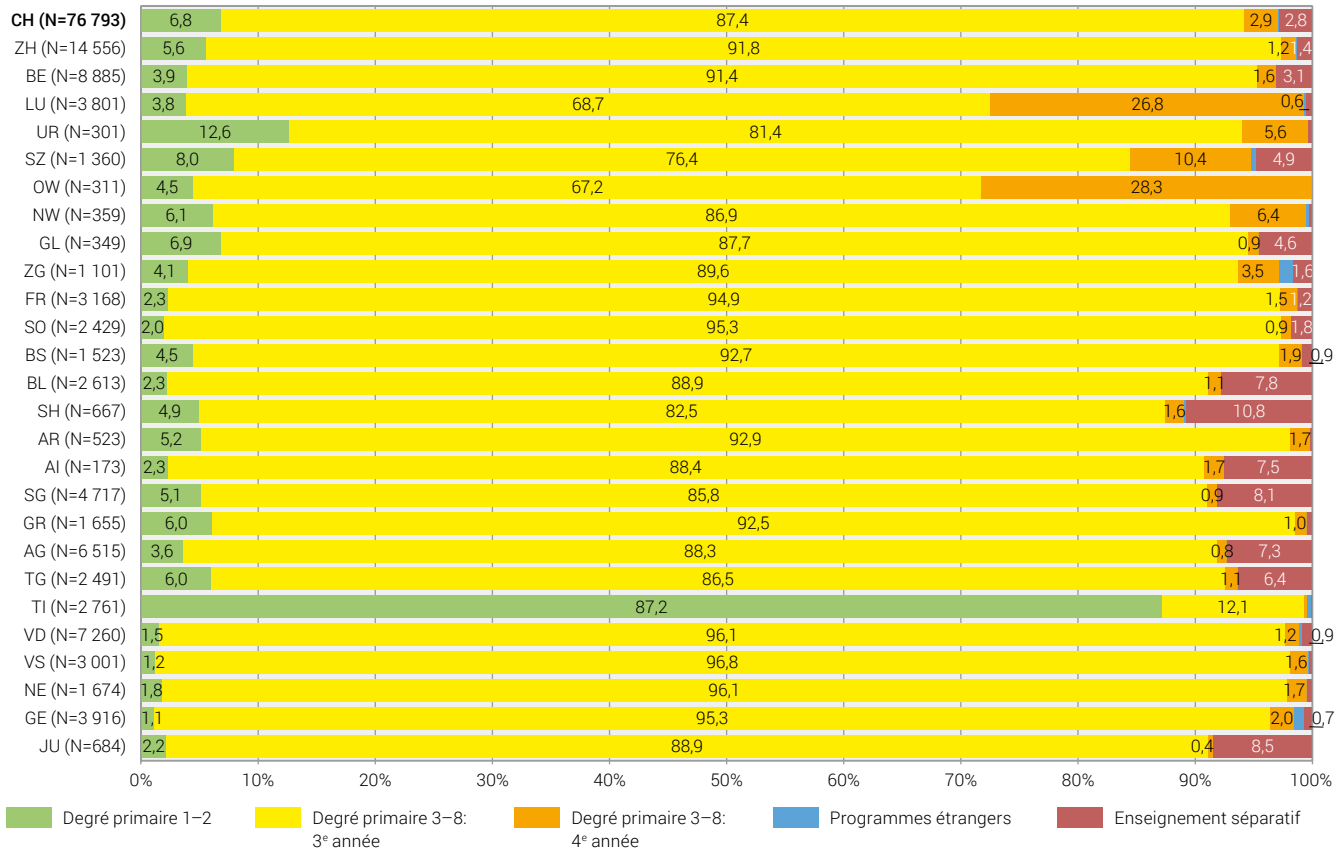

N = nombre d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux arrivés en Suisse l'année même ou la précédente ni ceux partis de Suisse durant la période d'observation

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

5 Transitions et parcours de formation au degré primaire 3–8

Ce chapitre décrit les trajectoires des élèves durant le degré primaire 3–8, soit la phase centrale de l'école obligatoire.

Il vise à répondre aux questions suivantes :

- Que font l'année d'après les élèves enregistrés au degré primaire 3–8 ?
- Comment se caractérisent les parcours des élèves du degré primaire 3–8 ?
- Combien d'années faut-il aux élèves pour accomplir le degré primaire 3–8 ?
- Quelle classe fréquentent les élèves six ans après être entrés au degré primaire 3–8 ?

Sont considérés ici tous les élèves faisant partie de la population résidante permanente de la Suisse relevés dans les classes ordinaires du degré primaire 3–8 (indépendamment de leurs parcours antérieurs) qui n'ont quitté ni le pays ni le système de formation durant la période d'observation.

Dans les statistiques de la formation, le **degré primaire 3–8** correspond aux six années du degré primaire qui vont de la 3e à la 8e année selon la numérotation HarmoS. Contrairement à la situation enregistrée au degré primaire 1–2, tous les cantons y ont défini de façon uniforme l'année de programme que suivent les élèves, ce qui permet d'analyser leurs transitions et leurs parcours en utilisant les notions de **promotion** (passage à l'année de programme suivante, voire saut d'une année de programme) et de **redoublement** (répétition d'une année de programme).

5.1 Transitions interannuelles au degré primaire 3–8

5.1.1 Transitions interannuelles au degré primaire 3–8

Le graphique G 5.1.1 A montre qu'à l'échelle suisse, de 2015 à 2017, parmi les quelque 470 000 élèves du degré primaire 3–8 (effectif annuel moyen), la grande majorité (98,0%) a été promue, 1,3% a redoublé[1], 0,6%[2] sont passés à l'enseignement séparatif et 0,1% à un programme étranger.

Par rapport aux dimensions clés d'analyse, on observe en général les mêmes différences dans les redoublements et les passages à l'enseignement séparatif qu'à l'entrée dans l'école obligatoire et au cours du degré primaire 1–2 : les garçons, les élèves nés à l'étranger, ceux de nationalité étrangère, ceux arrivés en Suisse après l'âge de 6 ans[3], les enfants des parents les moins formés et les résidents urbains (seulement pour les passages à l'enseignement séparatif) sont légèrement surreprésentés. Les différences entre catégories migratoires et entre niveaux de formation des parents sont plus que marquées celles entre sexes et types de commune.

Ce qui change par contre par rapport au degré primaire 1–2, c'est qu'entre 6 et 12 ans la part des enfants qui sont passés d'une classe ordinaire à l'enseignement séparatif est nettement plus élevée en Suisse romande qu'en Suisse alémanique et romanche (de 1,6 fois) et qu'en Suisse italienne (de 2,8 fois). Il en va de même du taux de redoublement dans des proportions similaires (respectivement 1,6 et 2,1 fois).

Derrière les résultats par région linguistique se cachent des disparités cantonales prononcées (graphique G 5.1.1 B) :

- redoublements : à l'extrémité supérieure des valeurs mesurées, leur part a atteint 2,6% à Neuchâtel, 2,2% dans le canton de Vaud, 2,0% dans le Jura et à Soleure et de 1,6% à 1,8% dans cinq cantons alémaniques (LU, BE, OW, NW, GL) ; à l'autre extrémité, elle n'a valu que 0,5% dans les Grisons et moins de 1,0% dans sept autres cantons alémaniques et au Tessin ;

[1] Il s'agit du taux de redoublement moyen sur l'ensemble du degré primaire 3–8. Le taux par année de programme est un peu supérieur au début et à la fin du degré, un peu inférieur au milieu : 1,7% en 3e année, 2,3% en 4e année, 1,0% en 5e année, 0,9% en 6e année, 0,8% en 7e année, 1,2% en 8e année.

[2] De 0,1% à 1,7% suivant le canton (voir ci-dessous). Voir aussi encadré au chapitre 2.

[3] Cette distinction, qui offre une clé de lecture supplémentaire, est introduite à partir d'ici (elle est sans objet dans les premières phases de l'école obligatoire, puisque jusqu'à l'entrée au degré primaire 3–8 tous les élèves sont âgés de 6 ans ou moins).

Degré primaire 3–8: transitions interannuelles des élèves, moyenne trisannuelle 2015–2017

Taux moyens selon les dimensions clés d'analyse

G 5.1.1A

N = nombre annuel moyen d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux partis de Suisse ou du système de formation durant la période d'observation

1 sans les 489 élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible
2 résultats basés sur un échantillon d'élèves ; *** i95≤5%, ** i95≤20%, * i95≤50%, où i95 = incertitude à 95%
3 Les sauts d'une année de programme sont inclus dans les promotions à l'année de programme suivante.

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

– passages à l'enseignement séparatif : leur part s'est montée à 1,7% dans le Jura, 1,5% à Neuchâtel, 1,2% à SH et 1,0% à VD, mais seulement 0,1% à 0,3% dans six autres cantons (OW, LU, TI, AR, VS, ZG).

On observe d'autre part un phénomène intéressant relatif à l'âge des élèves. Pour permettre une analyse qui porte simultanément sur les six années de programme, on se base sur leur âge relatif, soit l'écart entre leur âge au 31 décembre et l'âge médian des élèves du même canton et de la même année de programme, calculés avec un chiffre décimal.

Les élèves dont l'âge était proche de l'âge médian de leur volée sont ceux qui ont été le plus fréquemment promus (graphique G 5.1.1 C) ; plus les élèves étaient comparativement jeunes, plus ils ont redoublé ; plus ils étaient comparativement âgés, plus ils sont passés à l'enseignement séparatif. Le fait d'avoir un an de moins que l'âge médian de la volée a presque multiplié par 3 la fréquence des redoublements (taux de 3,2% versus 1,1%), alors que le fait d'avoir un an de plus a multiplié par 10 la fréquence des passages à l'enseignement séparatif (taux de 3,1% versus 0,3%). Autrement dit, lorsqu'un élève n'a pas atteint les objectifs d'apprentissage fixés, s'il était jeune dans sa volée, il a plutôt redoublé (ou passé à un programme étranger), alors que s'il y était âgé, il a plutôt passé à l'enseignement séparatif l'année suivante[4].

[4] Ce constat brut est fondé sur une observation instantanée de la transition et fait abstraction du passé scolaire de l'élève. Un élève qui a un an de plus que la moyenne de ses camarades de classe a probablement déjà redoublé une fois et le passage à l'enseignement séparatif lui permet d'éviter d'accumuler une deuxième année de retard.

Degré primaire 3–8: transitions interannuelles des élèves, moyenne trisannuelle 2015–2017

Taux moyens selon le canton de domicile

G 5.1.1B

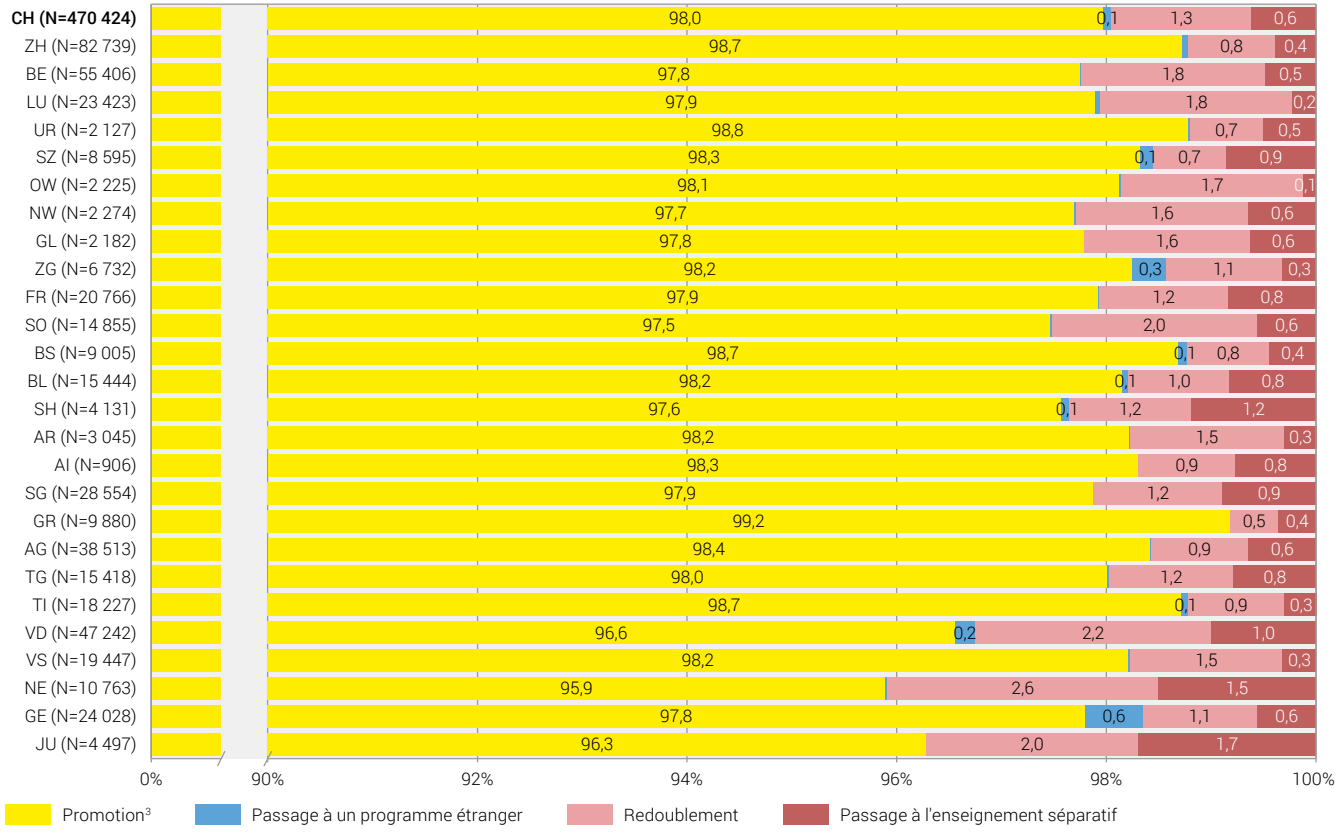

N = nombre annuel moyen d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux partis de Suisse ou du système de formation durant la période d'observation

[3] Les sauts d'une année de programme sont inclus dans les promotions à l'année de programme suivante.

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

Degré primaire 3–8: transitions interannuelles des élèves, moyenne trisannuelle 2015–2017

Taux moyens selon l'âge relatif[4] (Total: N=470 424)

G 5.1.1C

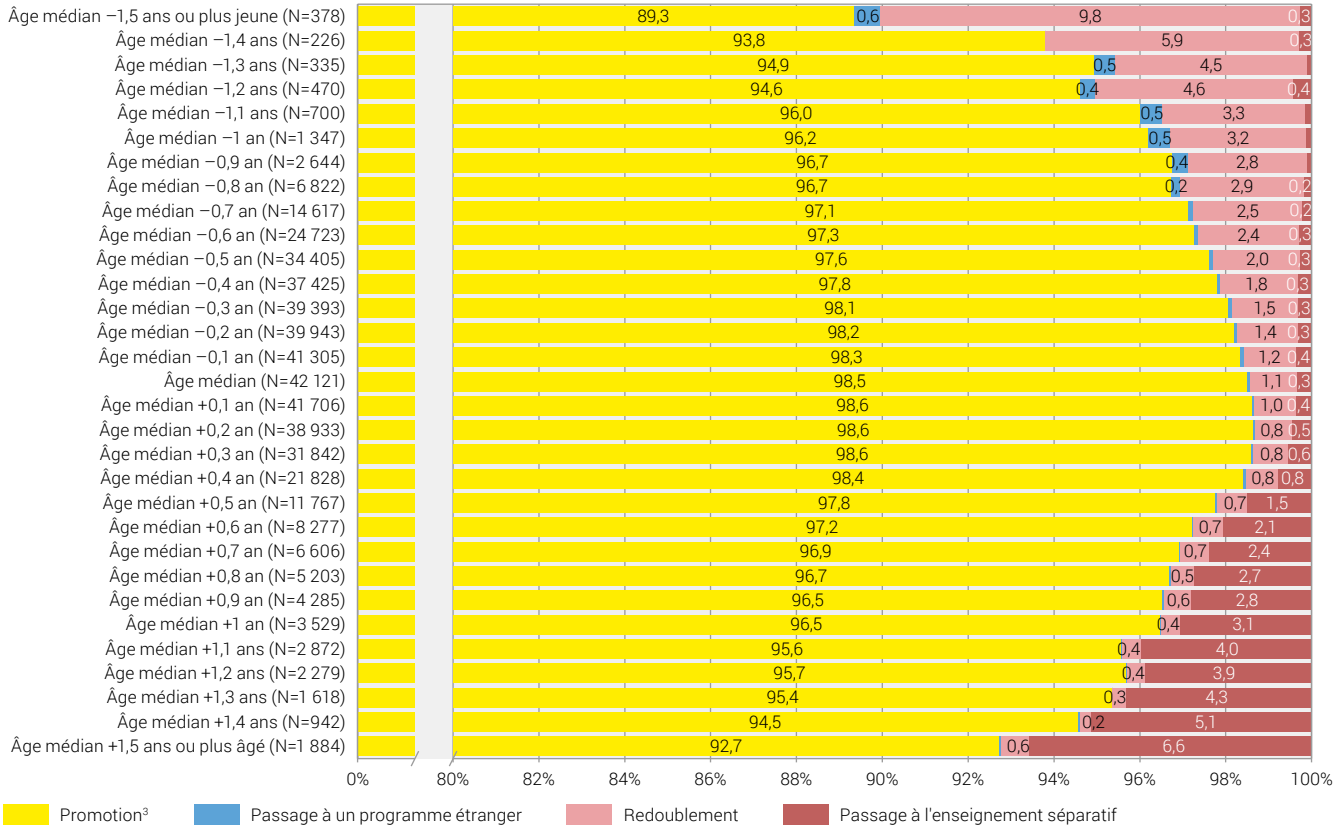

N = nombre annuel moyen d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux partis de Suisse ou du système de formation durant la période d'observation

[3] Les sauts d'une année de programme sont inclus dans les promotions à l'année de programme suivante.

[4] Âge au 31.12 par rapport à l'âge médian des élèves du même canton et de la même année de programme; calcul effectué avec 1 chiffre décimal

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

5.1.2 Taux de redoublement au degré primaire 3–8

Comme l'a montré le graphique G 5.1.1 B, la part des élèves ayant redoublé au degré primaire 3–8 diffère considérablement d'un canton à l'autre. Ces contrastes intercantonaux masquent à leur tour d'importantes différences entre communes et entre écoles du même canton. Pour l'illustrer, examinons la variabilité des taux de redoublement intracantonaux.

Le graphique G 5.1.2 B montre la dispersion des taux de redoublement mesurés au degré primaire 3–8 dans les quelque 3000 écoles publiques fréquentées par au moins 150 élèves de 2015 à 2017. Les écoles sont groupées par canton, la première ligne montrant la dispersion des taux cantonaux illustrés sur le graphique G 5.1.1 B.

En règle générale, la dispersion intracantonale des taux de redoublement mesurée au niveau des écoles dépasse la dispersion intercantonale mesurée à l'échelle suisse: dans tous les cantons, il y a au moins une école où le taux de redoublement a été inférieur à celui du canton dont le taux moyen est le plus bas (GR), et dans la majorité d'entre eux (exceptions: GR, BS, AI, UR, SZ), il y a au moins une école où le taux de redoublement a été supérieur à celui du canton dont le taux moyen est le plus haut (NE).

Ce constat met en évidence la grande diversité des situations locales rencontrées. Les graphiques par canton de cette publication montrent donc une dispersion de résultats qui est loin d'épuiser la variété des réalités locales. Une analyse basée sur les écoles comme celle-ci ou sur les quelque 1500 communes suisses atteste de la palette contrastée des réalités qui peuvent coexister au sein de chaque canton[5].

[5] La dispersion des taux de redoublement des 1545 communes avec au minimum 150 élèves en trois ans est similaire à celle obtenue pour les écoles publiques (seuls les minima et maxima par commune couvrent une plage de valeurs moins large que ceux par école).
D'autre part, si l'on inclut les 69 écoles privées fréquentées par au moins 150 élèves de 2015 à 2017, les résultats ne changent presque pas. Malgré la taille minimale fixée pour inclure les écoles dans l'analyse, leurs taux de redoublement varient parfois fortement d'une année à l'autre. Cependant ces variations n'affectent que très peu les valeurs obtenues pour les quartiles centraux de la distribution des taux de redoublement dans chaque canton (ce sont surtout les maxima qui fluctuent) ni leur place dans le «ranking» suisse. Il existe donc bien des «pratiques» différentes d'un canton à l'autre: par exemple chaque année depuis 2012 il y a eu au moins deux écoles vaudoises (pas toujours les mêmes) avec 50 élèves ou plus où plus d'un sur dix a redoublé, alors qu'une telle proportion n'a jamais été atteinte dans aucune école de taille similaire d'une dizaine de cantons.

Degré primaire 3–8: taux de redoublement par école selon le canton de domicile, moyenne trisannuelle 2015–2017

Dispersion des taux de redoublement pour les écoles publiques fréquentées par au moins 150 élèves en 3 ans

G 5.1.2B

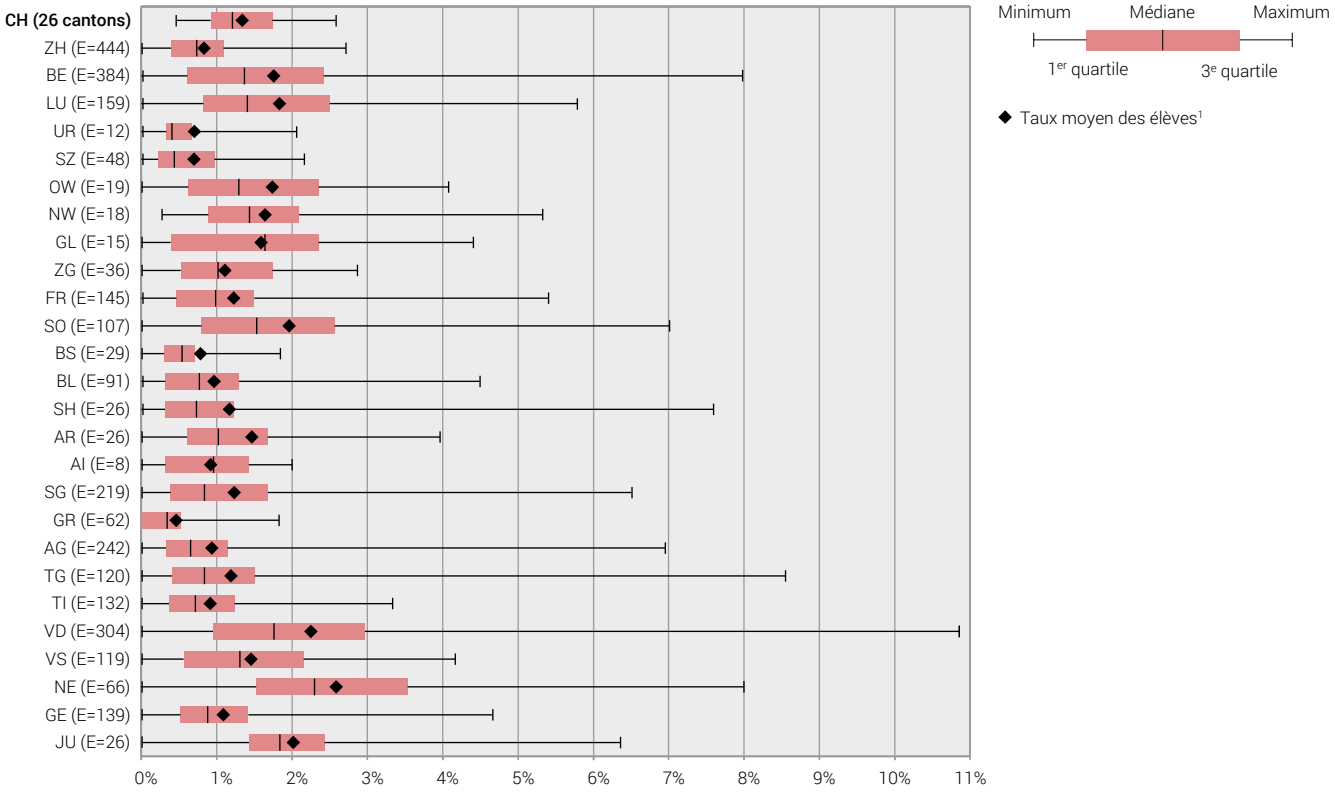

E = nombre d'écoles (total = 2 996); sans les élèves scolarisés hors de leur canton de domicile

1 voir graphique G5.1.1.B

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

Exemple de lecture du graphique à moustaches G 5.1.2B

Le canton de Zurich compte 444 écoles publiques du degré primaire 3–8 qui ont été fréquentées par au moins 150 élèves entre 2015 et 2017. Parmi elles, il y en a au moins une où tous les élèves ont été promus pendant ces trois ans, toutes années de programme confondues (le taux de redoublement le plus bas au niveau de l'école a atteint 0%). Dans un quart des écoles, le taux de redoublement a été inférieur à 0,4%. Dans la moitié des écoles, il a été inférieur à 0,7% et dans l'autre moitié, il a été supérieur. Dans un quart des écoles, le taux de redoublement a été supérieur à 1,1%. Enfin dans au moins une école, 2,7% des élèves ont redoublé, ce qui constitue le taux le plus haut mesuré dans ce canton durant cette période. Sur l'ensemble des écoles du canton, 0,8% des élèves ont redoublé (losange noir), ce taux étant aussi visible sur le graphique G 5.1.1 B.

Degré primaire 3–8: parcours de formation sur 6 ans des élèves qui ont débuté la 3e année en 2012

Élèves initialement âgés entre 6 et 8 ans selon les dimensions clés d'analyse

G5.2.1A

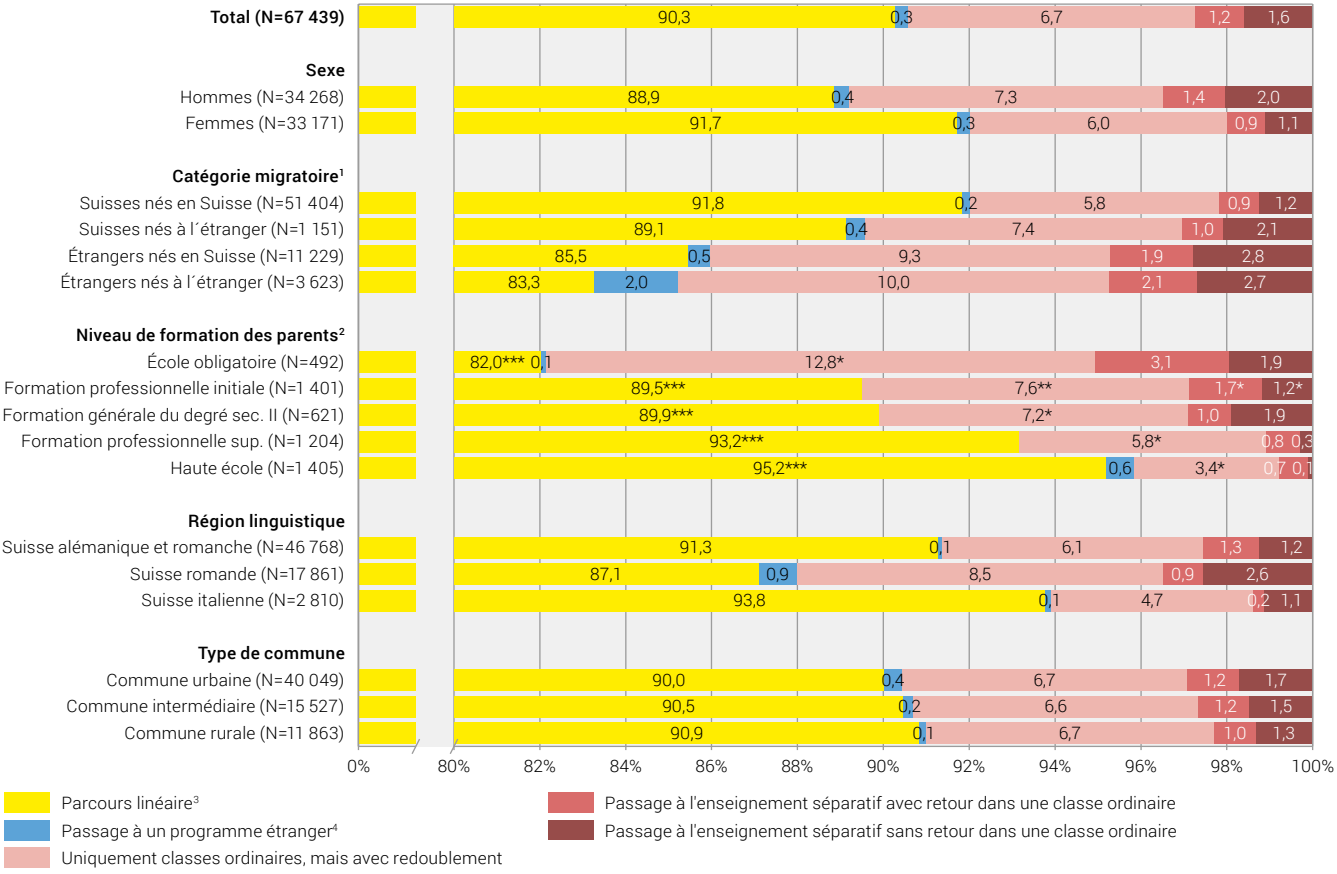

N = nombre d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux partis de Suisse ou du système de formation durant la période d'observation

1 sans les 32 élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible
2 résultats basés sur un échantillon d'élèves ; *** i95≤5%, ** i95≤20%, * i95≤50%, où i95 = incertitude à 95%
3 succession de 6 promotions (ou sauts d'années de programme) dans des classes ordinaires
4 dont au total 11,5% avec retour dans une classe ordinaire

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

5.2 Parcours de formation pluriannuels au degré primaire 3–8

5.2.1 Parcours de formation à travers le degré primaire 3–8

Voyons à présent comment les transitions interannuelles analysées ci-dessus s'articulent au cours d'une période de sept ans pour composer des parcours de formation qui embrassent tout le degré primaire 3–8, y compris le passage au degré secondaire I[6].

Le graphique G5.2.1A montre que 90,3% des quelque 67 000 élèves qui ont commencé la 3e année en 2012 ont accompli un parcours linéaire constitué de six promotions successives[7]; 6,7% ont redoublé (au moins) une fois, mais sont toujours restés dans une classe ordinaire; 2,7% sont passés à un certain moment à l'enseignement séparatif, soit 1,2% qui sont revenus ensuite dans une classe ordinaire et 1,6% qui étaient encore dans l'enseignement séparatif au terme de la période d'observation[8]; 0,3% sont passés à un programme étranger[9].

Pour les redoublements, on retrouve les différences énumérées plus haut au sujet des transitions interannuelles, en particulier un taux supérieur en Suisse romande (8,5%), intermédiaire en Suisse alémanique et romanche (6,1%) et inférieur en Suisse italienne (4,7%). Au niveau cantonal, il s'est monté à plus de 10% à LU, VD, NE et NW, mais à moins de 5% à GR, BS, AG, SZ et TI[10]. Pour les passages à l'enseignement séparatif, la situation est similaire avec en plus des contrastes marqués concernant les retours dans les classes ordinaires. Dans l'ensemble, 42% des élèves passés à l'enseignement séparatif au cours du degré

6 La sélection qui s'opère à l'issue du degré primaire 3–8 (voir chapitre 6) n'est pas traitée ici, car elle sort du cadre de cette publication.

7 Ou éventuellement un parcours accéléré comprenant un saut d'année de programme (voir sections suivantes). En tous les cas, ils ont débuté le degré secondaire I.

8 À nouveau avec de forts contrastes suivant le canton (voir ci-dessous). Voir aussi encadré au chapitre 2.

9 Soit 0,04% qui sont revenus ensuite dans une classe ordinaire et 0,29% qui étaient encore dans un programme étranger au terme de la période d'observation.

10 Résultats complets sur Internet (www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Transitions et parcours dans le domaine de la formation → Dans l'école obligatoire, tableau T5.2.1).

primaire 3–8 en sont revenus durant la période d'observation ; ce pourcentage a atteint 51% en Suisse alémanique et romanche, 26% en Suisse romande et 18% en Suisse italienne. Ici non plus ces régions ne constituent pas des ensembles homogènes : dans cinq cantons alémaniques (BE, GL, BL, ZG, SH), on a enregistré des pourcentages de retour allant de 60% à 80%, alors que dans douze autres cantons (dont tous les romands sauf Genève), ces pourcentages ont atteint de 0% à 30%[11].

Ces différences renvoient au constat établi à la fin du chapitre 2 quant à la dynamique des effectifs de l'enseignement séparatif : dans certains cantons, un pourcentage relativement haut d'élèves le fréquente aux âges correspondant aux premières années du degré primaire 3–8, mais il diminue ensuite. Ainsi de 2012 à 2018, cinq cantons alémaniques (AG, SH, BL, GL, TG) ont compté de 8,7% à 10,8% d'élèves de 7 ans dans l'enseignement séparatif, contre 3,9% en moyenne suisse. À 9 ans déjà, ces pourcentages cantonaux n'atteignaient plus que de 2,8% à 4,2%, pour 2,6% en moyenne suisse. Or dans ces cinq cantons, on a mesuré entre 51% et 79% de retours dans les classes ordinaires au cours du degré primaire 3–8, contre 42% en moyenne suisse. Le caractère temporaire d'une grande partie des passages à l'enseignement séparatif explique donc que sa fréquentation dans ces cantons ait rapidement baissé après l'âge de 7 ans.

5.2.2 Durée effective du degré primaire 3–8

Examinons maintenant quelle a été la durée effective du degré primaire 3–8 pour les élèves qui l'ont commencé en 3e année en 2012 et terminé en 8e année[12].

91,9% d'entre eux ont mis exactement six ans pour accomplir le degré primaire 3–8. Ce chiffre est un peu supérieur à celui obtenu pour les parcours linéaires (voir section 5.1.2), car parmi les élèves qui sont passés par l'enseignement séparatif ou un programme étranger, ceux qui sont revenus ensuite dans une classe ordinaire sont inclus dans l'analyse, alors que ceux qui ne sont pas revenus en sont exclus. 0,8% des élèves n'ont mis que cinq ans pour parcourir tout le degré primaire 3–8, ce qui signifie qu'à un certain moment ils ont gagné une année ; enfin 7,4% des élèves y étaient toujours enregistrés en 2018, ce qui veut dire qu'ils ont mis au moins sept ans pour le terminer.

Leur retard provient généralement d'un redoublement (exceptionnellement deux), plus rarement d'un passage temporaire par l'enseignement séparatif qui s'est soldé par la perte d'une année. On retrouve parmi eux un peu plus de garçons que de filles, d'étrangers que de Suisses, d'enfants de ménages de moindre niveau de formation et de Suisses romands. Sept cantons (VD, LU, NE, GL, NW, SO, OW) ont compté plus de 10% d'élèves ayant pris du retard, tandis que cinq autres (GR, BS, SZ, UR, TI) en ont dénombré moins de 5%.

Quant aux élèves qui ont suivi un parcours accéléré, ils comprenaient proportionnellement un tout petit peu plus de garçons que de filles, d'élèves nés à l'étranger et d'enfants de diplômés du degré tertiaire. Par rapport aux cantons, leur proportion a atteint de 0,04% (TI) à 2,0% (NW).

La **durée effective moyenne** du degré primaire 3–8, qui s'est élevée à 6,07 ans au total, a varié entre un minimum de 6,03 ans (GR, BS) et un maximum de 6,11 ans (VD).

---

[11] Au moment d'interpréter ces résultats, il importe de bien garder à l'esprit que l'enseignement séparatif constitue un regroupement hétérogène comprenant d'une part les classes d'introduction, les classes pour élèves allophones et les autres classes spéciales des écoles ordinaires (comme par exemple les classes à effectifs réduits) et de l'autre les classes des écoles spécialisées (voir encadré au chapitre 2 et Annexe A.1). En effet la récente Statistique de la pédagogie spécialisée montre qu'il serait utile, voire nécessaire, de différencier ces deux catégories, mais ce n'est possible qu'à partir de 2017. Ainsi les 42% de retours dans les classes ordinaires concernent sans doute en premier lieu les élèves des classes d'introduction (dont la durée est limitée dans le temps) ou des classes pour allophones, alors que ceux des écoles spécialisées ne participent guère à ce type de transition, mais cette distinction ne peut pas être chiffrée à ce stade.

[12] Les élèves qui ont quitté la Suisse pendant la période d'observation sont exclus des calculs. Il en résulte un effectif total de quelque 67 000 élèves. Résultats complets sur Internet (www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Transitions et parcours dans le domaine de la formation → Dans l'école obligatoire, tableau T 5.2.2).

Degré primaire 3–8: situation après 6 ans des élèves qui ont débuté la 3e année en 2012

Élèves initialement âgés entre 6 et 8 ans selon les dimensions clés d'analyse

G 5.2.3A

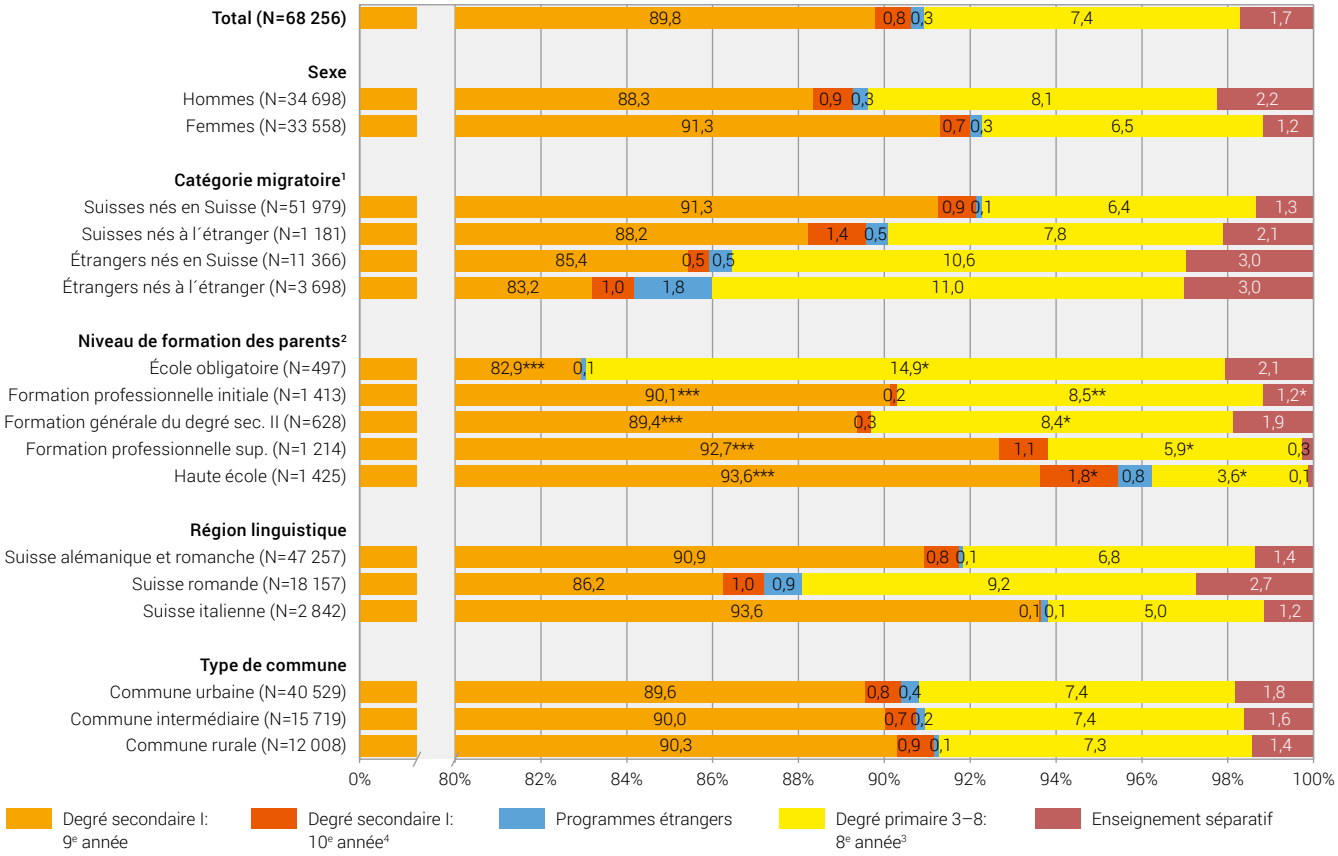

N = nombre d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux partis de Suisse durant la période d'observation

1 sans les 32 élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible
2 résultats basés sur un échantillon d'élèves ; *** i95≤5%, ** i95≤20%, * i95≤50%, où i95 = incertitude à 95%
3 dont au total 0,9% encore en 7e année (deux redoublements en 6 ans)
4 dont au total 0,9% déjà en 11e année (deux sauts d'années en 6 ans)

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

5.2.3 Situation six ans après l'entrée dans le degré primaire 3–8

Comme pour le degré primaire 1–2, une approche complémentaire pour analyser les parcours de formation à travers le degré primaire 3–8 consiste à examiner dans quelle formation les élèves étaient inscrits six ans après l'avoir commencé. C'est ce que montrent les graphiques G 5.2.3A et G 5.2.3B sur la base de la volée qui a entamé la 3e année en 2012[13].

Six ans après leurs débuts en 3e année, 89,8% des élèves étaient inscrits en 9e année et 0,8% déjà en 10e année (ces deux groupes avaient donc entamé le degré secondaire I), alors que 7,4% étaient encore au degré primaire 3–8 (la plupart en 8e année), 1,7% dans l'enseignement séparatif et 0,3% dans un programme étranger.

Les différences par rapport aux dimensions clés d'analyse ont été commentées à la section 5.2.2. La proportion d'élèves qui, six ans après avoir entamé le degré primaire 3–8, y étaient encore ou suivaient un enseignement séparatif, a dépassé 12% dans trois cantons: NE (10,5% +4,8%), VD (11,3% +3,4%) et LU (11,2% +1,0%). À l'opposé, elle est restée inférieure à 6% dans deux cantons: GR (3,4% +1,0%) et BS (4,0% +1,5%).

13 Les élèves qui ont quitté la Suisse pendant la période d'observation sont exclus des calculs. Il en résulte un effectif total de quelque 68 000 élèves, un peu supérieur à celui de l'analyse précédente, car il se base sur tous les élèves qui ont suivi la 3e année, y compris ceux passés à l'enseignement séparatif ou à un programme étranger qui ne sont pas revenus dans une classe ordinaire avant la 8e année.

Degré primaire 3–8: situation après 6 ans des élèves qui ont débuté la 3e année en 2012

Élèves initialement âgés entre 6 et 8 ans selon le canton de domicile

G 5.2.3B

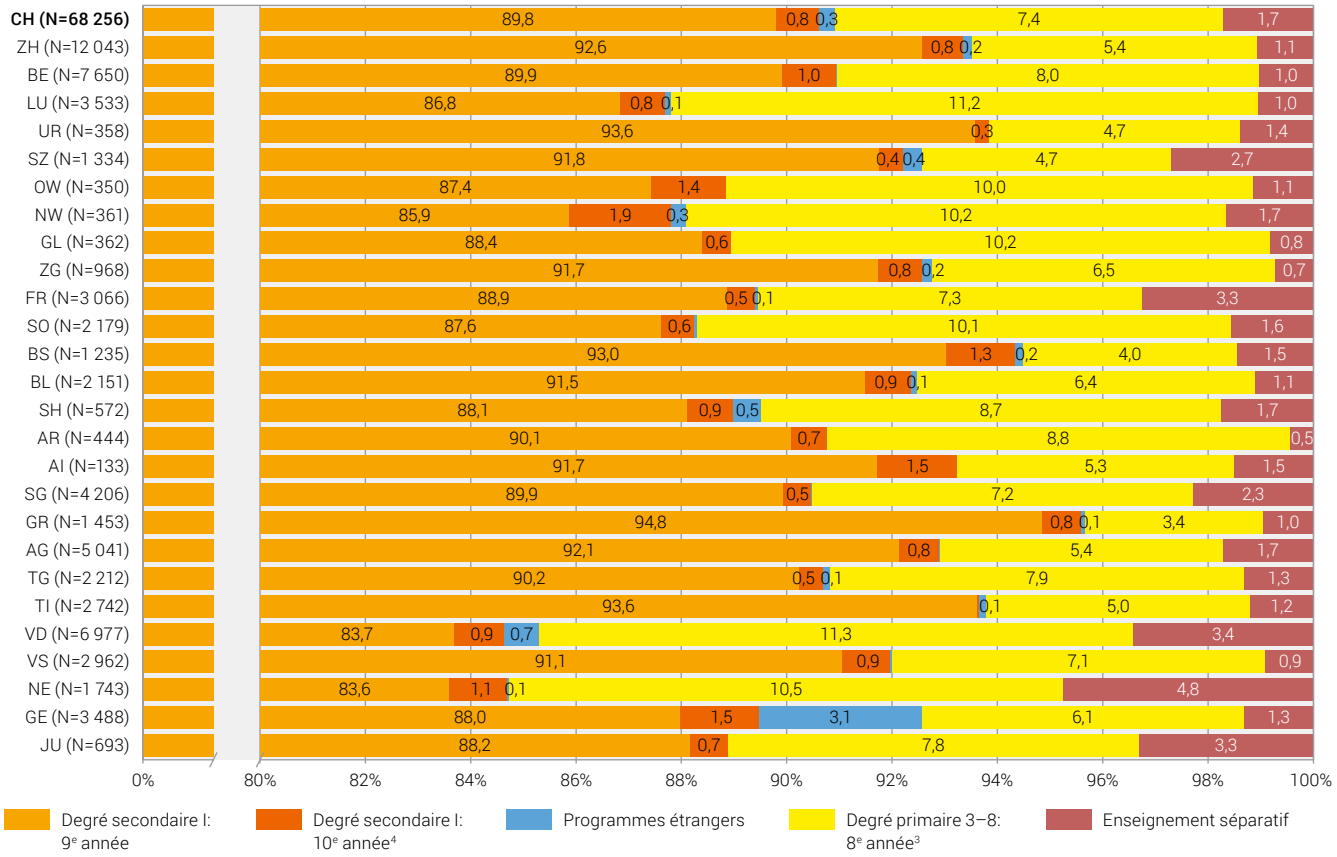

N = nombre d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux partis de Suisse durant la période d'observation

3 dont au total 0,9% encore en 7e année (deux redoublements en 6 ans)
4 dont au total 0,9% déjà en 11e année (deux sauts d'années en 6 ans)

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

En résumé, les différences entre sexes, catégories migratoires, niveaux de formation des parents et types de communes mesurées à l'entrée dans l'école obligatoire et au cours du degré primaire 1–2 se sont confirmées au degré primaire 3–8. Elles y concernent à la fois les redoublements et les passages des classes ordinaires à l'enseignement séparatif (mis à part que les redoublements ne présentent aucune connotation urbaine ou rurale). Par rapport aux régions linguistiques, de la 3e à la 8e année on assiste par contre à un renversement de la situation qui a prévalu aux débuts de la scolarité des élèves: c'est en Suisse romande et non plus en Suisse alémanique et romanche que les passages à l'enseignement séparatif ont été proportionnellement le plus nombreux et que les retours aux classes ordinaires ont été le moins répandus. C'est aussi en Suisse romande que les taux de redoublement ont été supérieurs et par conséquent que les durées de fréquentation ont été les plus longues. Toutefois les régions linguistiques ne constituent pas des espaces homogènes et la situation varie considérablement entre les cantons. On observe même qu'au sein de chaque canton la situation peut différer largement d'une commune à l'autre ou d'une école à l'autre.

6 Transitions et parcours de formation au degré secondaire I

Ce chapitre décrit les trajectoires des élèves durant le degré secondaire I, soit la phase finale de l'école obligatoire.

Il vise à répondre aux questions suivantes :

- Que font l'année d'après les élèves enregistrés au degré secondaire I ?
- Comment se caractérisent les parcours des élèves du degré secondaire I ?
- Combien d'années faut-il aux élèves pour accomplir le degré secondaire I ?

Sont considérés ici tous les élèves faisant partie de la population résidante permanente de la Suisse relevés dans les classes ordinaires du degré secondaire I (indépendamment de leurs parcours antérieurs) qui n'ont quitté ni le pays ni le système de formation durant la période d'observation.

Le **degré secondaire I** correspond aux trois dernières années de l'école obligatoire, de la 9e à la 11e année. Comme au degré primaire 3–8, dans les statistiques de la formation l'année de programme y est définie de façon uniforme dans tous les cantons, ce qui permet de parler de promotion et de redoublement. En outre, chaque élève y est classé selon le niveau d'exigences du programme d'enseignement suivi (voir ci-dessous). Ceci permet de faire la distinction entre les transitions avec maintien du niveau d'exigences et celles avec changement du niveau d'exigences.

Résultat de la première sélection entre élèves opérée au sein des classes ordinaires[1], le niveau d'exigences constitue un paramètre fondamental en matière de parcours de formation. En effet il influence les taux de promotion et de redoublement des élèves, ainsi que les possibilités qui s'ouvrent à eux de poursuivre leur formation au-delà de l'école obligatoire. C'est pourquoi il est intégré comme variable explicative à toutes les analyses de ce chapitre.

Cependant l'attribution des élèves à l'un ou l'autre niveau d'exigences est définie canton par canton, si bien que les réalités sous-jacentes ne sont pas identiques partout. Il en résulte qu'il n'existe pas de définition des niveaux d'exigences uniforme au niveau suisse. Ceux-ci n'en fournissent pas moins une clé de lecture importante pour analyser les transitions et les parcours des élèves du degré secondaire I.

[1] La sélection qui s'opère à l'issue du degré primaire 3-8 dépend d'une part des performances scolaires de l'élève, mais aussi de multiples facteurs contextuels. Ce thème n'est pas traité ici, car il sort du cadre de cette publication.

La distinction entre **niveaux d'exigences** se fonde sur la filière ou les branches à niveaux suivies par chaque élève du degré secondaire I. Sur la base des types d'enseignement livrés par chaque canton, les statistiques de la formation les classent autant que possible en deux niveaux principaux : les «exigences élémentaires» et les «exigences étendues». Les élèves qui ne peuvent pas être attribués à l'un de ces deux niveaux, par exemple ceux qui suivent un tronc commun, sont qualifiés avec l'étiquette «sans distinction de niveau». Par définition, ce niveau ne peut pas être qualifié ni d'inférieur ni de supérieur aux deux autres.

Dans les analyses qui suivent, on parlera de «transition avec exigences supérieures» lorsqu'un élève passe des «exigences élémentaires» aux «exigences étendues», de «transition avec exigences inférieures» lorsqu'il fait le passage inverse et de «transition avec exigences similaires» lorsque son niveau d'exigences ne change pas ou qu'il n'est pas comparable à celui de l'année précédente, par exemple lorsqu'il était classé comme «sans distinction de niveau».
Au plan suisse, la distinction entre niveaux d'exigences résulte en une répartition des élèves d'environ 30% en «exigences élémentaires», 65% en «exigences étendues» et 5% «sans distinction de niveau». Comme chaque canton, parfois chaque commune ou chaque cercle scolaire, a mis sur pied sa propre organisation du degré secondaire I, ces proportions diffèrent de l'un à l'autre. Souvent elles dépendent aussi de l'année de programme. Pour chaque canton, les pourcentages pour l'année 2015 figurent dans les tableaux T6.1.1 (9e année), T6.1.2 (10e année) et T6.1.3 (11e année) disponibles sur Internet (www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Transitions et parcours dans le domaine de la formation → Dans l'école obligatoire). En outre elles peuvent évoluer au cours du temps en fonction de réformes[2].

Certains cantons de Suisse alémanique et romanche connaissent le système dit du «**gymnase long**», dans lequel les élèves sont orientés en filière gymnasiale déjà au degré secondaire I. Comme cette publication se base sur une structure du système de formation harmonisée à l'échelle suisse, tous les élèves de 9e, 10e et 11e année y sont considérés comme relevant du degré secondaire I. Les élèves qui suivent une voie de formation du type «gymnase long» sont classés parmi ceux des «exigences étendues». Ainsi par exemple, les élèves de ces cantons qui débutent un «gymnase long» après avoir achevé avec succès la 10e année font partie des «promotions avec exigences similaires» au sein des «exigences étendues».

6.1 Transitions interannuelles au degré secondaire I

Différentes possibilités de transition s'offrent aux élèves à mesure qu'ils s'approchent de la fin de l'école obligatoire. C'est pourquoi chaque année de programme est analysée séparément ci-après. À nouveau les sauts d'une année de programme, très rares au degré secondaire I, sont assimilés à des promotions.

6.1.1 Transitions interannuelles après la 9e année

Le graphique G6.1.1A montre qu'à l'échelle suisse, de 2015 à 2017, 93,1% des quelque 77 000 élèves de 9e année (effectif annuel moyen) ont été promus en 10e dans un niveau d'exigences similaire, 1,6% dans un niveau supérieur et 2,6% dans un niveau inférieur. D'autre part 1,5% a répété la 9e année dans un niveau similaire[3] et 0,8% dans un niveau supérieur. Enfin 0,5% est passé à l'enseignement séparatif[4].

Par rapport aux élèves en exigences étendues (64% des effectifs), ceux en exigences élémentaires (29%) ont été proportionnellement moins nombreux à être promus avec des exigences similaires (88,0% contre 94,7%), mais plus nombreux à redoubler avec des exigences similaires (2,3% contre 1,2%) et à passer à l'enseignement séparatif (1,4% contre 0,1%). Par contre 5,5% d'entre eux ont accédé au niveau d'exigences supérieur dans le cadre d'une promotion et 2,9% moyennant un redoublement, tandis que 4,0% des élèves en exigences étendues ont été promus au prix d'une baisse du niveau d'exigences, ce qui contribue au faible taux de redoublement de ce groupe.

Les promotions avec exigences similaires ont été proportionnellement plus fréquentes parmi les filles, les Suisses, les enfants de parents plus formés, les Alémaniques et Romanches et les élèves des campagnes, au contraire des redoublements avec exigences similaires, des changements de niveau d'exigences et des passages à l'enseignement séparatif, qui ont été proportionnellement plus fréquents parmi les garçons, les étrangers, les enfants de parents moins formés, les Romands et les citadins[5].

Au niveau cantonal, les résultats ont couvert une large palette de valeurs, dont certaines reflètent des situations spécifiques. Les promotions avec exigences similaires ont concerné de 76,9% (NE) à 99,2% (TI) des élèves. Si l'on excepte les quatre cantons où la part des élèves sans distinction de niveau a dépassé 10% (TI, NW, LU, TG), la part des changements de niveau d'exigences s'est échelonnée de 2,8% (ZG) à 13,4% (NE). La proportion de

[2] Ces dernières années, certains cantons ont réorganisé les critères de sélection et la structure des classes au degré secondaire I, passant par exemple d'un système à plusieurs filières à un système à filière unique avec des cours à niveaux pour les branches d'enseignement principales. Après chaque réforme, dans les statistiques de la formation il a été déterminé quel programme cantonal correspond à quel niveau d'exigences.

[3] Ce groupe comprend une cinquantaine d'élèves qui ont redoublé dans un niveau inférieur.

[4] Au degré secondaire I, les passages à un programme étranger sont si peu nombreux qu'ils ne sont pas illustrés. Ils n'ont concerné qu'une cinquantaine d'élèves en 9e et 10e année, et une vingtaine en 11e année.

[5] La Suisse italienne présente un profil spécifique dû aux caractéristiques du degré secondaire I dans le canton du Tessin (voir ci-dessous).

Degré secondaire I: transitions interannuelles des élèves de 9e année, moyenne trisannuelle 2015–2017

Taux moyens selon les dimensions clés d'analyse

G 6.1.1A

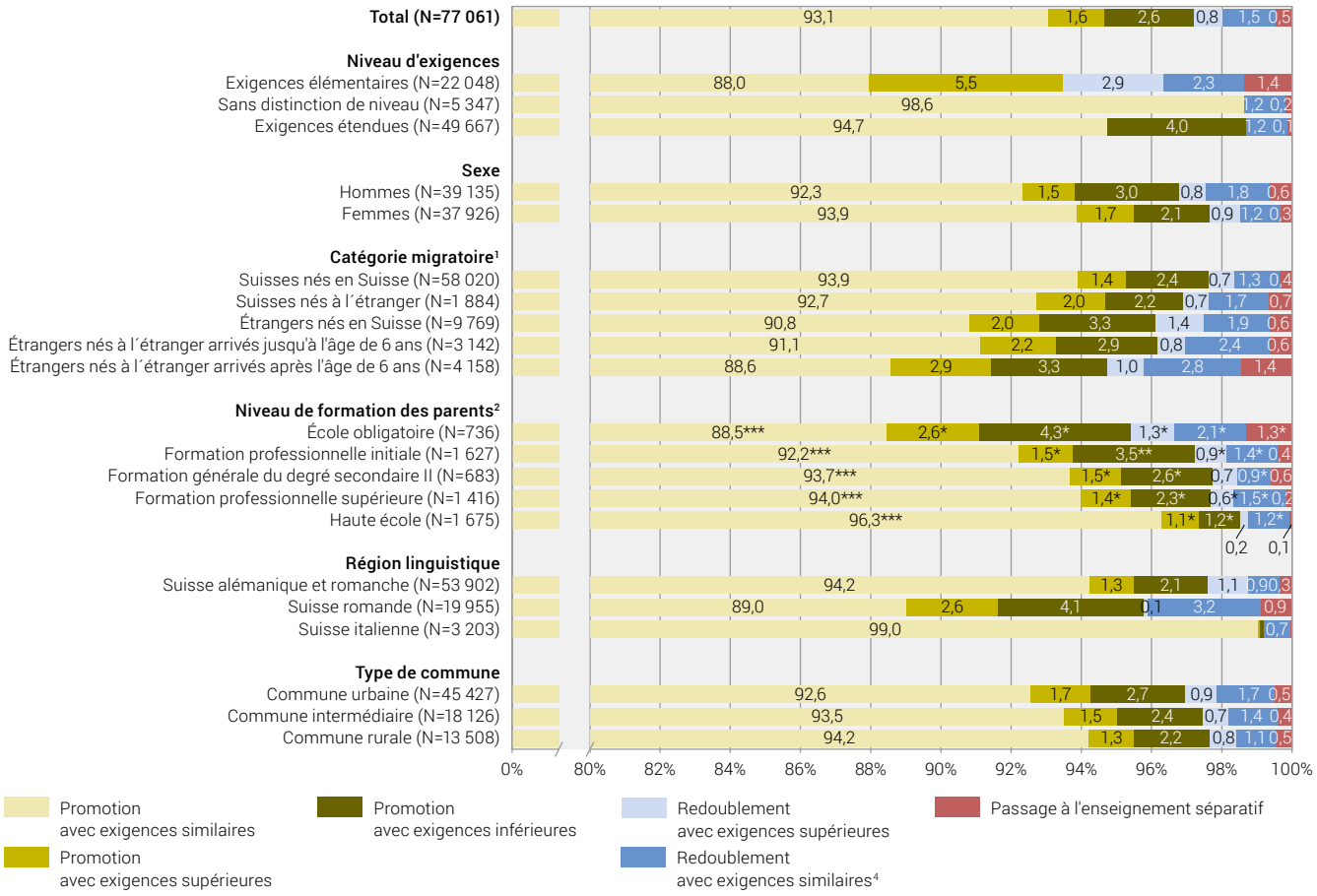

N = nombre annuel moyen d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux partis de Suisse ou du système de formation durant la période d'observation ni les passages à un programme étranger (0,06% du total)

1 sans les 88 élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible
2 résultats basés sur un échantillon d'élèves ; *** i95≤5%, ** i95≤20%, * i95≤50%, où i95 = incertitude à 95%
4 dont au total 4,2% de «Redoublement avec exigences inférieures»

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

redoublements avec exigences similaires a atteint de 0% (OW) à 6,2% (NE), celle des passages à l'enseignement séparatif de 0,1% (TI, ZG, AR) à 0,7% (SZ, VS, FR), mais 1,3% à JU et 3,5% à NE[6].

6.1.2 Transitions interannuelles après la 10e année

Le graphique G 6.1.2 A montre ce qu'ont fait l'année suivante les quelque 77 000 élèves (effectif annuel moyen) enregistrés en 10e année de 2015 à 2017. À l'éventail des transitions possibles après la 9e année s'ajoutent ici les sorties anticipées de l'école obligatoire[7]. Parmi les jeunes concernés, nous séparons ceux qui ont poursuivi leur formation juste après leur sortie (transition immédiate vers une formation professionnelle initiale ou vers une formation transitoire) de ceux qui, selon les statistiques, ont quitté le système de formation[8].

À l'échelle suisse, 93,6% des élèves de 10e année ont été promus en 11e dans un niveau d'exigences similaire (soit presque le même pourcentage qu'après la 9e année), 1,0% dans un niveau supérieur et 1,5% dans un niveau inférieur (soit des proportions moindres qu'après la 9e année). D'autre part 1,6% a répété la

6 Résultats complets sur Internet (www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Transitions et parcours dans le domaine de la formation → Dans l'école obligatoire, tableau T 6.1.1). Au TI tous les élèves suivent un tronc commun unique, appelé cycle d'observation ; par définition, ces élèves «sans distinction» ne changent pas de niveau, mais font tous des transitions avec des exigences similaires. Entre 2015 et 2017, NE a passé d'un système avec trois filières à un modèle avec filière unique (introduite en 9e année en 2015, cette réforme a touché la 10e année en 2016 et la 11e année en 2017).

7 L'école obligatoire s'achève normalement après la 11e année, mais dans certaines circonstances il est possible de la quitter déjà après la 10e année (voir annexe A.1).

8 Les semestres de motivation, les séjours linguistiques, les années au pair et les formations pratiques INSOS n'étant par exemple pas inclus dans les statistiques de la formation, les élèves qui s'y inscrivent sont comptés comme sortants de l'école obligatoire sans transition immédiate. Il en va de même de ceux qui auraient quitté la Suisse sans l'annoncer (ceux qui sont partis officiellement sont exclus des analyses).

Degré secondaire I: transitions interannuelles des élèves de 10e année, moyenne trisannuelle 2015–2017

Taux moyens avec ou sans maintien l'année suivante dans le système de formation (transition immédiate) selon les dimensions clés d'analyse

G6.1.2A

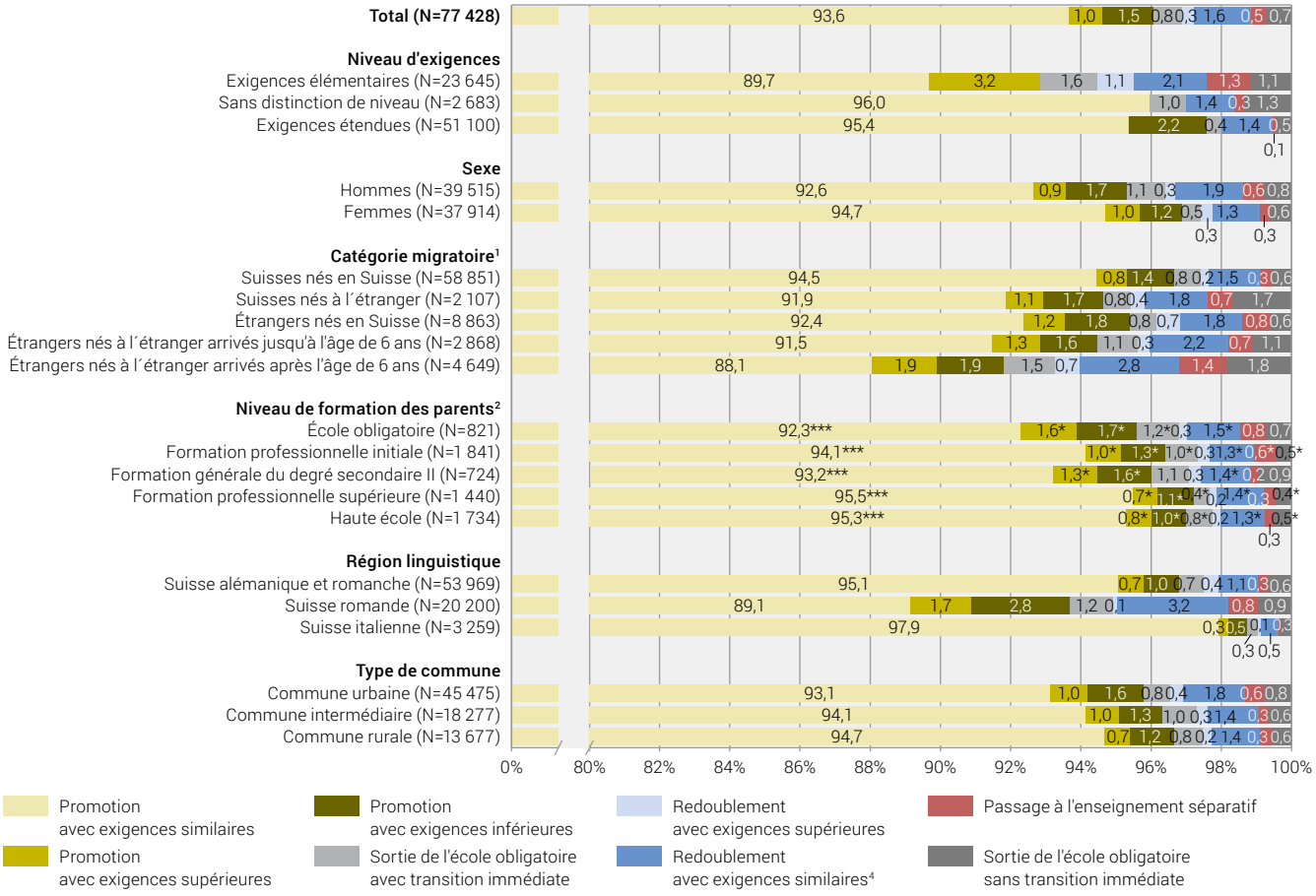

N = nombre annuel moyen d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux partis de Suisse durant la période d'observation ni les passages à un programme étranger (0,07% du total)

1 sans les 90 élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible
2 résultats basés sur un échantillon d'élèves ; *** i95≤5%, ** i95≤20%, * i95≤50%, où i95 = incertitude à 95%
4 dont au total 3,2% de «Redoublement avec exigences inférieures»

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

10e année dans un niveau d'exigences similaire[9] (soit à peine plus qu'en 9e année) et 0,3% dans un niveau supérieur (soit près de trois fois moins qu'en 9e année). Les passages à l'enseignement séparatif ont concerné 0,5% des élèves (comme après la 9e année). Enfin 1,5% des élèves a quitté l'école obligatoire après la 10e année, dont 54% sont restés enregistrés dans les statistiques de la formation.

Par rapport aux élèves en exigences étendues (66% des effectifs), ceux en exigences élémentaires (31%) ont été proportionnellement moins nombreux à être promus avec les mêmes exigences (89,7% contre 95,4%), mais plus nombreux à redoubler avec des exigences similaires (2,1% contre 1,4%)[10], à passer à l'enseignement séparatif (1,3% contre 0,1%) et à quitter l'école obligatoire, que ce soit en poursuivant leur formation l'année suivante (1,6% contre 0,4%) ou en l'interrompant (1,1% contre 0,5%). Tous les types de changements de niveau d'exigences ont nettement diminué par rapport à la 9e année.

En général, les mêmes différences entre sexes, catégories migratoires, niveaux de formation des parents, régions linguistiques et types de commune ont prévalu après la 10e année qu'après la 9e, les sorties de l'école obligatoire se rangeant au côté des redoublements avec exigences similaires, des changements de niveau d'exigences et des passages à l'enseignement séparatif comme proportionnellement plus fréquentes parmi les garçons, les élèves nés à l'étranger, les enfants de parents moins formés et les Romands.

Au niveau cantonal, comme après la 9e année, les résultats ont couvert une large palette de valeurs, parfois en lien avec des spécificités propres aux divers systèmes éducatifs. La proportion de promotions avec exigences similaires s'est étendue de 85,6% (VS) à 98,6% (NW). Si l'on excepte les quatre cantons où la part des élèves de 10e année sans distinction de niveau a dépassé 10% (NW, LU, TI, TG), la part des changements de niveau d'exigences

9 Ce groupe comprend une quarantaine d'élèves qui ont redoublé dans un niveau inférieur.

10 Pour certains élèves en exigences étendues, la promotion vers les exigences élémentaires reste un moyen d'éviter le redoublement.

Degré secondaire I: transitions interannuelles des élèves de 11e année, moyenne trisannuelle 2015–2017

Taux moyens avec ou sans maintien l'année suivante dans le système de formation (transition immédiate) selon les dimensions clés d'analyse

G6.1.3A

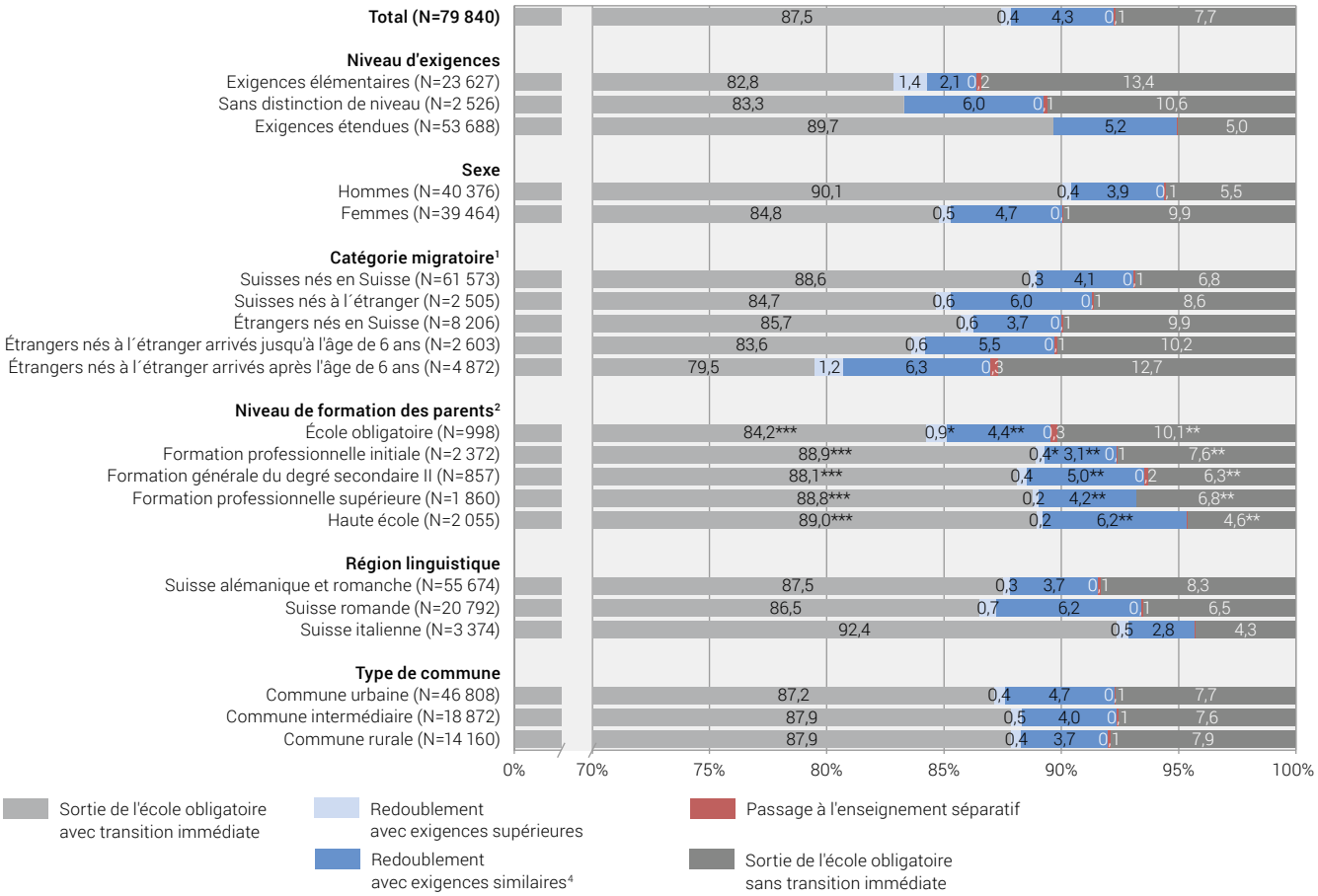

N = nombre annuel moyen d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux partis de Suisse durant la période d'observation ni les passages à un programme étranger (0,03% du total)

1 sans les 81 élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible
2 résultats basés sur un échantillon d'élèves; *** i95≤5%, ** i95≤20%, * i95≤50%, où i95 = incertitude à 95%
4 dont au total 1,9% de «Redoublement avec exigences inférieures»

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

s'est échelonnée de 0,9% (SH, AI) à 6,5% (GE). La proportion de redoublements avec exigences similaires a atteint de 0,4% (AR, TG) à 4,8% (VD), celle des passages à l'enseignement séparatif de 0% (NW) à 2,0% (GE) et celle des sorties de l'école obligatoire de 0,3% (UR) à 5,4% (VS)[11].

6.1.3 Transitions interannuelles après la 11e année

Le graphique G6.1.3A illustre les transitions des quelque 80 000 élèves (effectif annuel moyen) enregistrés de 2015 à 2017 en 11e année. À l'échelle suisse, pour 95,1% des élèves il s'est agi de leur dernière année à l'école obligatoire: l'année suivante, 87,5% ont entamé une formation post-obligatoire et 7,7% n'ont pas été relevés dans les statistiques de la formation[12]. D'autre part 4,3% des élèves ont répété la 11e année dans un niveau d'exigences similaire[13] (soit un pourcentage presque trois fois plus élevé que celui mesuré en 9e et 10e année) et 0,4% dans un niveau supérieur. Enfin les passages à l'enseignement séparatif n'ont concerné que 0,1% des élèves.

Par rapport aux élèves en exigences étendues (67% des effectifs), ceux en exigences élémentaires (30%) ont été proportionnellement moins nombreux à poursuivre leur formation au-delà de l'école obligatoire (82,8% contre 89,7%), mais plus nombreux à sortir du système de formation (13,4% contre 5,0%). La même

11 Résultats complets sur Internet (www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Transitions et parcours dans le domaine de la formation → Dans l'école obligatoire, tableau T6.1.2). Notons qu'à NW, 59% des élèves ont suivi un enseignement sans distinction de niveau, ce qui explique la forte proportion de transitions avec exigences similaires. En VS, 77% des élèves sortis de l'école obligatoire après la 10e année ont poursuivi leur formation l'année suivante, soit plus de 20% de plus que la moyenne suisse.

12 L'analyse des transitions à la fin de l'école obligatoire a montré que de nombreux élèves commencent le degré secondaire II après une pause d'une ou plusieurs années (www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Transitions et parcours dans le domaine de la formation → À la fin de l'école obligatoire).

13 Ce groupe comprend environ 70 élèves qui ont redoublé dans un niveau inférieur.

observation vaut pour les filles, les étrangers et les enfants de parents les moins formés par rapport aux garçons, aux Suisses et aux enfants de parents plus formés. Aucune différence ne se dégage par contre entre villes et campagnes. Les élèves de Suisse italienne sont ceux qui ont le plus fréquemment enchaîné avec une formation post-obligatoire. Ils ont aussi le moins souvent interrompu leur formation, devant les Suisses romands, puis les Suisses alémaniques et romanches.

Une particularité de la 11e année tient au fait que les redoublements y ont été plus fréquents parmi les élèves des exigences étendues (5,3%) que parmi ceux des exigences élémentaires (3,5%, dont 41% avec passage aux exigences supérieures). Ce phénomène peut s'expliquer par l'espoir de nombreux élèves de terminer l'école obligatoire dans la meilleure position possible pour aborder le degré secondaire II[14]. Cette aspiration se traduit aussi par des taux de redoublement des filles et des enfants dont au moins l'un des parents a obtenu un titre d'une haute école supérieurs à ceux des garçons et des autres enfants, alors que l'inverse a été mesuré durant les dix premières années de scolarité. Par contre les différences régionales vont dans le même sens que depuis le début du degré primaire 3–8: c'est en Suisse romande que les élèves répètent le plus souvent la 11e année et en Suisse italienne le moins souvent.

Quant aux résultats par canton, comme en 9e et en 10e année ils ont couvert une large palette de valeurs en fonction des caractéristiques de chacun. Ainsi les taux de redoublement ont atteint de 0,8% (AI) à 6,0% (VD), mais 10,7% à Fribourg (dont 24% avec passage des exigences élémentaires aux exigences étendues, alors que la moyenne suisse se situe à 9%) et 12,8% en Valais[15].

6.2 Parcours de formation pluriannuels au degré secondaire I

L'analyse des transitions interannuelles au degré secondaire I a révélé la pluralité des situations qui découlent de toutes les combinaisons entre années de programme et niveaux d'exigences, de même que l'hétérogénéité entre les cantons, due à leurs systèmes scolaires parfois très différents. Alors qu'au degré primaire 3–8 l'uniformité des structures a permis de définir une typologie simple des parcours des élèves (voir section 5.2.1), la diversité des options multiplie ici les types de trajectoires possibles.

Au degré secondaire I, les sauts d'une année de programme et les passages vers l'enseignement séparatif ou les programmes étrangers sont peu fréquents. Ce sont les changements entre niveaux d'exigences et les redoublements, deux facteurs étroitement liés, qui sont les principales causes de non-linéarité des parcours. L'un et l'autre induisent souvent, sinon toujours, un allongement de la durée de parcours. C'est pourquoi cet indicateur, combiné avec le maintien ou non du niveau d'exigences, est utilisé pour caractériser les trajectoires des élèves.

6.2.1 Durée effective du degré secondaire I

Le graphique G 6.2.1 A donne une vue d'ensemble de la fréquentation du degré secondaire I en montrant les temps de parcours et les niveaux d'exigences suivis. 91,1% des quelque 72 000 élèves qui ont débuté la 9e année en 2014 ont accompli le degré secondaire I en (au maximum) trois ans[16], soit la durée règlementaire. Les 8,9% restants ont mis plus de temps pour le parcourir: 8,4% des élèves y ont passé quatre ans et 0,5% y ont passé cinq ans.

D'autre part, 93,9% des élèves ont accompli la 11e année dans un niveau d'exigences similaire à celui fréquenté en 9e année[17], alors que 6,1% ont changé de niveau en cours de route, une bonne moitié vers des exigences supérieures, le reste vers des exigences inférieures.

Parmi les élèves qui ont débuté en exigences étendues, 95,3% sont restés au même niveau et 4,7% sont passés au niveau inférieur. La durée de parcours a dépassé trois ans pour 8,2% de ceux restés en exigences étendues[18] et pour 9,8% de ceux passés aux exigences élémentaires[19].

Parmi ceux qui ont débuté en exigences élémentaires, 88,0% sont restés au même niveau et 12,0% sont passés au niveau supérieur[20]. La durée de parcours a dépassé trois ans pour 4,9% de ceux restés en exigences élémentaires et pour 47,8% de ceux passés aux exigences étendues[21].

Enfin la durée de parcours de 10,0% des élèves qui ont commencé en 9e année sans distinction de niveau a dépassé trois ans (80% de ces élèves habitaient dans l'un des trois cantons suivants: TI, LU, TG).

Il n'y a pas eu de différence entre garçons et filles quant à la durée de parcours. Par contre, quelle qu'ait été cette durée, plus de garçons ont suivi un programme avec exigences élémentaires ou une trajectoire avec exigences décroissantes et inversement plus de filles ont suivi un programme avec exigences étendues ou une trajectoire avec exigences croissantes.

[14] Certaines filières du degré secondaire II ne sont accessibles qu'aux élèves qui ont terminé avec succès la 11e année avec exigences étendues, ou alors il faut réussir un examen pour y entrer. Le taux de redoublement élevé en 11e année avec exigences étendues découle aussi du fait qu'une promotion vers les exigences élémentaires n'est pas possible (contrairement à la 9e et la 10e année), la 11e année étant la dernière du cursus. Enfin dans les cantons qui connaissent le système dit du «gymnase long» (voir encadré au début du chapitre), un accès à cette filière après la 11e année (plutôt qu'après la 10e) est comptabilisé comme un redoublement.

[15] Résultats complets sur Internet (www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Transitions et parcours dans le domaine de la formation → Dans l'école obligatoire, tableau T 6.1.3).

[16] C'est-à-dire qu'ils ont été relevés pour la dernière fois en 11e année en 2016 et qu'ils étaient toujours en Suisse en 2017. Parmi eux, un très petit nombre d'élèves (0,04% du total) a sauté la 10e année et n'a mis que deux ans pour parcourir tout le degré secondaire I.

[17] Soit ils ont commencé et fini au même niveau d'exigences, soit ils ont commencé le degré secondaire I en 9e année sans distinction de niveau.

[18] Cette proportion relativement haute s'explique en bonne partie par le taux de redoublement élevé mesuré en 11e année (voir section 6.1.3): pour aborder la charnière vers les formations post-obligatoires en meilleure position, de nombreux élèves veulent réussir la 11e année avec exigences étendues.

[19] Alors qu'on aurait pu s'attendre à ce que le passage aux exigences inférieures leur évite un redoublement, un élève sur dix de ce groupe a répété une année (et même plus d'un sur cinq à NE, VD, GL, AG et BL, voir plus bas).

[20] En proportions, il y a ainsi deux fois et demie plus de trajectoires avec exigences croissantes qu'avec exigences décroissantes, mais en nombres absolus les deux groupes sont de tailles similaires (2300 et 2100 élèves).

[21] Pour près de la moitié des élèves passés des exigences élémentaires aux exigences étendues, cette progression a donc été associée à un redoublement (voir la discussion des résultats par canton).

Degré secondaire I: durée effective de formation des élèves qui ont débuté la 9e année en 2014

Élèves initialement âgés entre 12 et 15 ans en fonction des niveaux d'exigences suivis selon les dimensions clés d'analyse

G6.2.1A

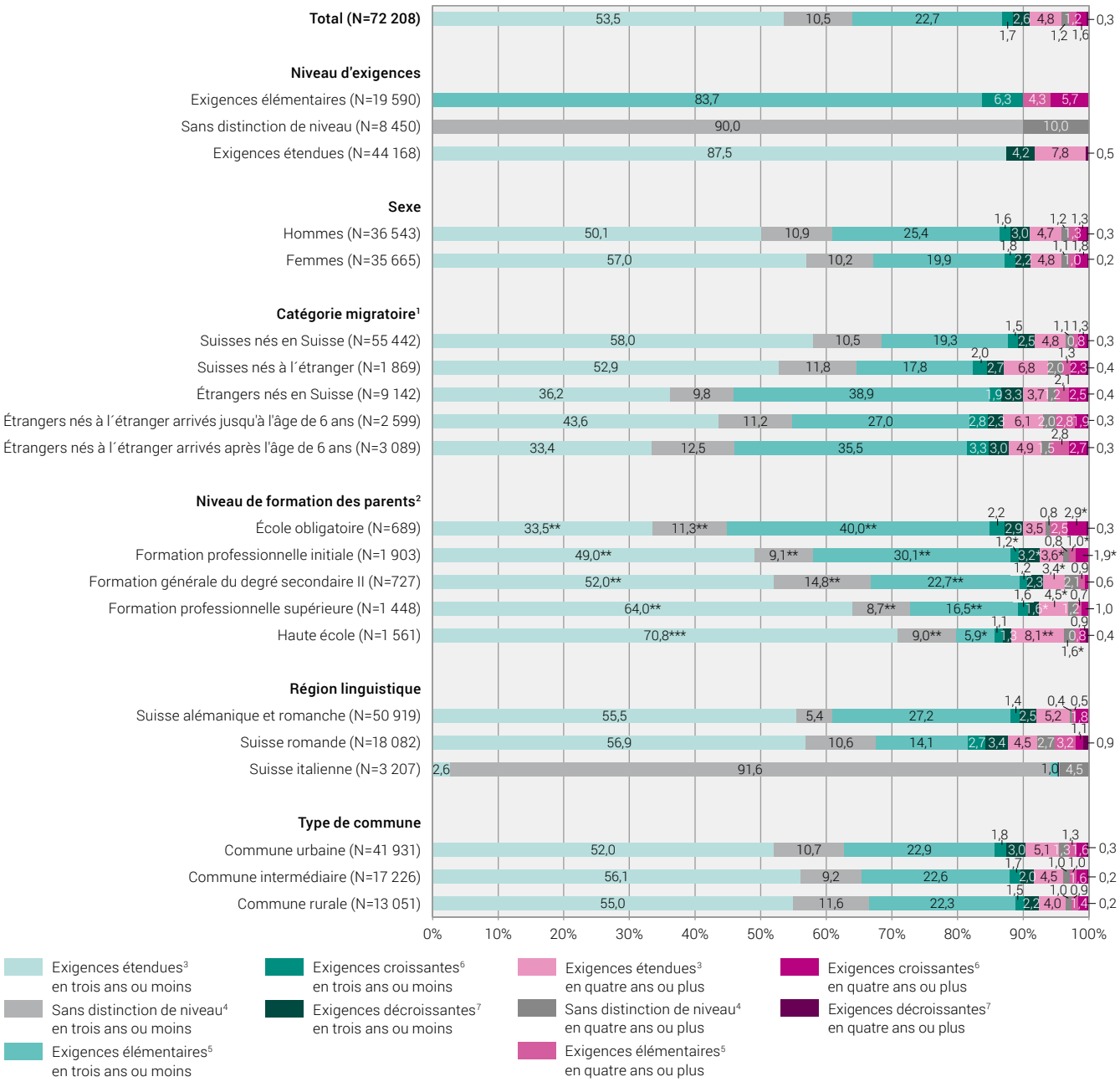

N = nombre annuel moyen d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux partis de Suisse durant la période d'observation
répartition complète par durée: 2 ans 0,04%, 3 ans 91,0%, 4 ans 8,4%, 5 ans 0,5%

1 sans les 67 élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible
2 résultats basés sur un échantillon d'élèves ; *** i95≤5%, ** i95≤20%, * i95≤50%, où i95 = incertitude à 95%
3 de la 9e année avec exigences étendues à la 11e année avec exigences étendues (ou sans distinction de niveau)
4 de la 9e année sans distinction de niveau à la 11e année quel que soit le niveau d'exigences
5 de la 9e année avec exigences élémentaires à la 11e année avec exigences élémentaires (ou sans distinction de niveau)
6 de la 9e année avec exigences élémentaires à la 11e année avec exigences étendues
7 de la 9e année avec exigences étendues à la 11e année avec exigences élémentaires

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

Degré secondaire I: durée effective de formation des élèves qui ont débuté la 9e année en 2014

Élèves initialement âgés entre 12 et 15 ans en fonction des niveaux d'exigences suivis selon le canton de domicile

G6.2.1B

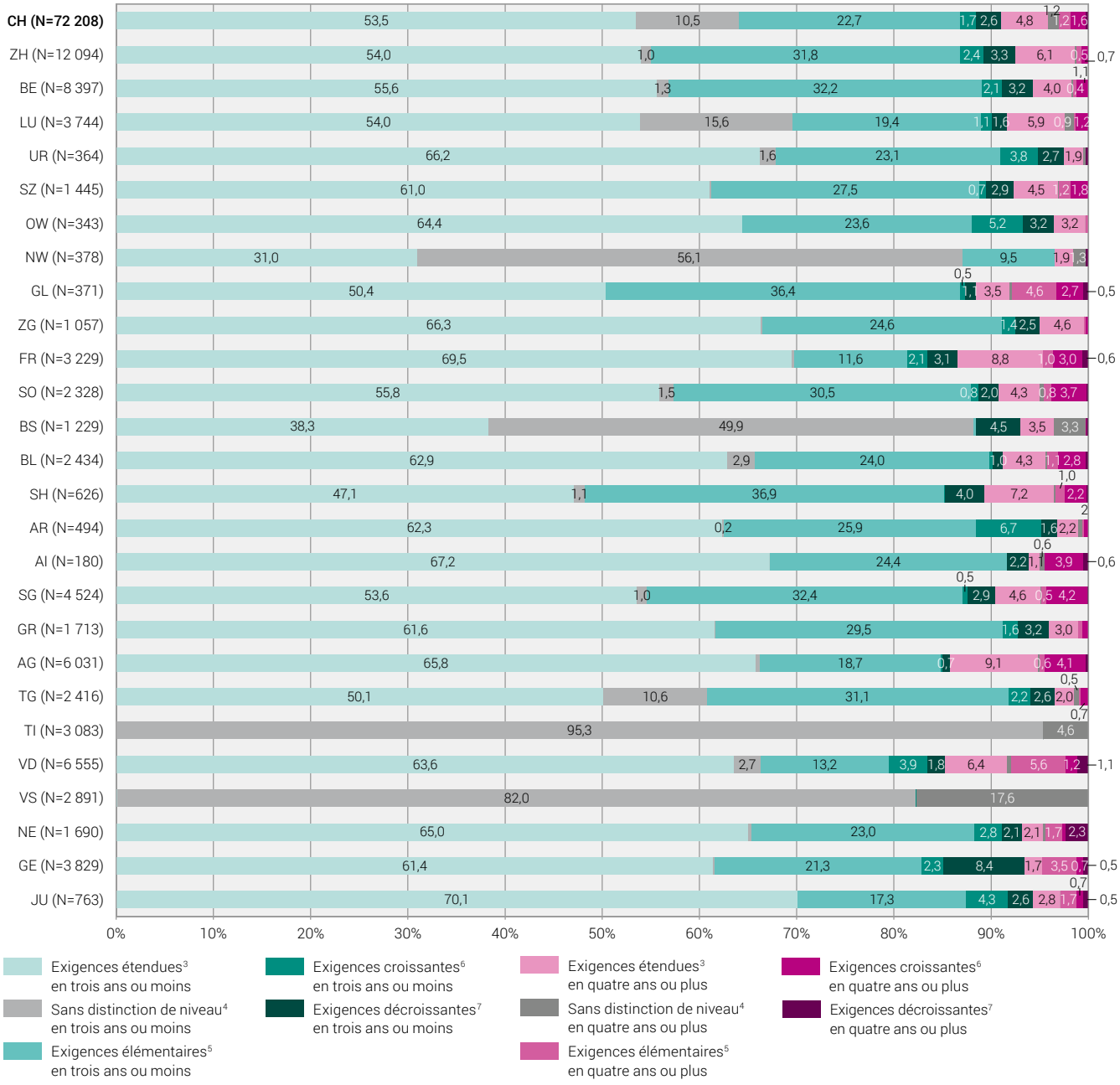

N = nombre annuel moyen d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux partis de Suisse durant la période d'observation
répartition complète par durée: 2 ans 0,04%, 3 ans 91,0%, 4 ans 8,4%, 5 ans 0,5%

3 de la 9e année avec exigences étendues à la 11e année avec exigences étendues (ou sans distinction de niveau)
4 de la 9e année sans distinction de niveau à la 11e année quel que soit le niveau d'exigences
5 de la 9e année avec exigences élémentaires à la 11e année avec exigences élémentaires (ou sans distinction de niveau)
6 de la 9e année avec exigences élémentaires à la 11e année avec exigences étendues
7 de la 9e année avec exigences étendues à la 11e année avec exigences élémentaires

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

Dans les grandes lignes, plus un élève était lié à l'étranger (nationalité, lieu de naissance ou âge d'arrivée en Suisse), plus sa formation au degré secondaire I a été longue, plus il a fréquenté les exigences élémentaires et plus il a changé de niveau, vers le haut comme vers le bas.

D'autre part, plus l'un de ses parents avait achevé une formation élevée, plus un élève a fréquenté les exigences étendues et moins il a changé de niveau ; par contre son temps de parcours n'a pas été inférieur, puisque les enfants de parents diplômés du degré tertiaire ont plus souvent répété la 11e année avec exigences étendues (un élève sur 12 pour ceux dont l'un des parents possédait un titre d'une haute école).

En outre, il y a eu un peu plus de changements de niveau d'exigences et de parcours longs en zone urbaine qu'en milieu rural.

Les résultats pour la Suisse italienne sont largement déterminés par ceux du canton du Tessin, où tous les élèves suivent le «cycle d'observation» en 9e année (tronc commun sans distinction de niveau d'exigences) et où seuls 4,5% d'entre eux ont passé plus de trois ans au degré secondaire I. En Suisse romande, les changements de niveau d'exigences (8,1%) et surtout les parcours de plus de trois ans (12,3%) ont été plus fréquents qu'en Suisse alémanique et romanche (respectivement 5,8% et 8,0%), mais ce constat général doit être précisé ainsi :

- parmi les élèves qui ont commencé et terminé en exigences élémentaires (17,3% des effectifs en Suisse romande contre 27,7% en Suisse alémanique et romanche), près d'un élève romand sur cinq a redoublé (18,6%), soit un taux dix fois plus élevé que parmi les élèves alémaniques (1,8%) ;
- de même, parmi ceux qui sont passés des exigences étendues aux exigences élémentaires (4,2% des effectifs en Suisse romande contre 2,6% en Suisse alémanique et romanche), un élève romand sur cinq a redoublé (20,7%), soit un taux six fois plus élevé que parmi les élèves alémaniques (3,4%) ;
- par contre, parmi les élèves qui ont commencé et terminé en exigences étendues (un peu plus de 60% des effectifs quelle que soit la région), la proportion de parcours de plus de trois ans est du même ordre dans les deux cas (7,3% contre 8,5%) ;
- enfin, lors du passage des exigences élémentaires aux exigences étendues (3% à 4% des effectifs quelle que soit la région), 28,8% des élèves romands, mais 55,9% des alémaniques ont accompli une année supplémentaire.

Au niveau cantonal (graphique G 6.2.1 B), la grande diversité des résultats renvoie aux spécificités des divers systèmes scolaires :

- la proportion d'élèves qui ont mis plus de trois ans pour parcourir le degré secondaire I va de moins de 4% (UR 2,5%, AR 3,2%, TG 3,4%, NW 3,4%, OW 3,5%) à plus de 13% (FR 13,4%, AG 14,3%, VD 14,7%, VS 17,6%) ;
- si l'on excepte les six cantons (TI, VS, NW, BS, LU, TG) qui comptaient plus de 10% d'élèves sans distinction de niveau au début de la 9e année, les changements de niveau d'exigences ont concerné de moins de 5% (ZG 4,2%, BL 4,5%, GL 4,9%) à plus de 10% (GE 11,9%) des élèves ;
- la part des trajectoires de plus de trois ans est particulièrement élevée parmi les élèves qui ont débuté et fini en exigences étendues à SH (13,2%) et à AG (12,2%), parmi ceux qui ont débuté et fini en exigences élémentaires à VD (29,9%, soit 44% des élèves de toute la Suisse dans cette situation) et parmi ceux qui ont suivi un parcours avec exigences décroissantes à VD aussi (37,9%, soit 36% des élèves du pays avec ce type de trajectoire) ;
- les disparités les plus marquées ont trait aux élèves passés des exigences élémentaires aux étendues : dans certains cantons, cette hausse de niveau a été associée à un redoublement et donc à un temps de parcours de plus de trois ans dans 90% des cas ou plus (AI 100%, AG 96,9%, SH 93,3%, SG 89,7%), alors qu'ailleurs il a été courant d'accéder aux exigences supérieures dans le cadre d'une promotion, donc sans perte d'année (NE 87,0%, JU 86,8%, GE 78,1%, ZH 77,6%, VD 77,2%).

La **durée effective moyenne** du degré secondaire I, qui est de 3,09 ans au total, a varié entre un minimum de 3,03 ans (UR, AR, NW) et un maximum de 3,14 à 3,19 ans (FR, AG, VD, VS)[22].

En résumé, les parcours de formation au degré secondaire I sont complexes, dû à la présence de plusieurs niveaux d'exigences et à la possibilité pour les élèves de quitter l'école obligatoire avant la fin de la 11e année. Dans les grandes lignes, la 9e et la 10e années se sont inscrites dans la continuité du degré primaire 3–8 : promotions plus fréquentes parmi les filles, les Suisses, les enfants de parents plus formés, les Alémaniques et Romanches et les élèves des campagnes, versus redoublements, changements de niveau d'exigences, passages à l'enseignement séparatif et sorties anticipées plus fréquents parmi les garçons, les étrangers, les enfants de parents moins formés, les Romands et les citadins. Certains de ces schémas se sont par contre inversés en 11e année à l'approche de la transition vers le degré secondaire II : les taux de redoublement des élèves qui suivaient un programme d'enseignement avec exigences étendues, des filles et des enfants de parents titulaires d'un diplôme d'une haute école ont alors dépassé ceux des autres catégories d'élèves.

[22] Résultats complets sur Internet (www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Transitions et parcours dans le domaine de la formation → Dans l'école obligatoire, tableau T 6.2.1).

7 Parcours globaux et sortie de l'école obligatoire

7.1 Parcours de formation dans l'ensemble de l'école obligatoire

Cette section esquisse quelques considérations sur les parcours de formation dans l'ensemble de l'école obligatoire, en tirant parti des conclusions des chapitres précédents.

Le nombre d'années de données à disposition est encore insuffisant pour analyser les parcours de formation à travers toute l'école obligatoire. Avec les sept relevés statistiques complets actuellement disponibles, l'observation des trajectoires des élèves du degré 3–8 ne peut pas être étendue au-delà des six transitions décrites au chapitre 5.

Il est néanmoins possible de mettre en parallèle les pourcentages d'élèves qui ont mis plus de temps que la durée règlementaire pour parcourir chaque degré (voir sections 4.2.1, 5.2.2 et 6.2.1). Les constats dressés concernent des élèves qui appartiennent à des cohortes différentes, mais une «lecture couplée» des résultats obtenus suggère le bilan suivant par rapport aux cinq dimensions d'analyse:

- dans les trois degrés successifs (primaire 1–2, primaire 3–8 et secondaire I), les garçons ont été proportionnellement plus nombreux que les filles à prendre du retard dans leur cursus;
- il en va de même pour les étrangers par rapport aux Suisses;
- au degré primaire 3–8 les enfants de parents moins formés ont davantage pris du retard que ceux de parents diplômés du degré tertiaire, mais au degré secondaire I ces derniers ont plus fréquemment accompli des parcours de quatre ans ou plus;
- à partir du degré primaire 3–8, les temps de parcours les plus courts ont été mesurés en Suisse italienne et les plus longs en Suisse romande, ceux des communes alémaniques et romanches se situant entre les deux;
- au degré primaire 1–2, les parcours longs ont été plus fréquents en milieu rural, tandis qu'au degré secondaire I, ils ont dominé en zone urbaine, la parité prévalant au degré primaire 3–8.

Ces prochaines années, de nouvelles données permettront d'étendre progressivement la période d'observation des trajectoires des élèves, de manière à les analyser à travers les degrés successifs de l'école obligatoire, et même au-delà.

7.2 Sortie de l'école obligatoire

Cette section s'intéresse au dernier enregistrement à l'école obligatoire des jeunes qui résident en Suisse selon les statistiques de la formation.

Elle vise à répondre aux questions suivantes:

- Quelle est la dernière formation suivie par les élèves enregistrés à l'école obligatoire?
- À quel âge les élèves terminent-ils l'école obligatoire?

Sont considérés comme **sortants** tous les jeunes entre 14 et 17 ans faisant partie de la population résidante permanente de la Suisse qui ont été relevés pour la dernière fois à l'école obligatoire. Pour être sûr que ces sorties découlent bien d'une dernière inscription et non pas d'une émigration, les jeunes partis de Suisse l'année même ou la suivante ne sont pas pris en compte.

7.2.1 Dernière formation suivie à l'école obligatoire

La dernière classe fréquentée à l'école obligatoire joue un rôle capital dans la transition des élèves vers les formations certifiantes du degré secondaire II et par conséquent dans tout leur processus de qualification. C'est pourquoi cette section se penche sur cette question.

Pour mieux évaluer les répercussions de la dernière formation suivie à l'école obligatoire, l'analyse est élargie en ouvrant la perspective sur la suite des parcours éducatifs. Ainsi deux catégories de sortants sont distinguées ci-dessous: ceux qui l'année suivante ont immédiatement poursuivi leur formation et ceux qui l'année suivante n'étaient pas en formation[1].

[1] Ou du moins qui n'étaient pas enregistrés dans les statistiques de la formation. Pour rappel, les semestres de motivation, les séjours linguistiques, les années au pair et les formations pratiques INSOS n'y sont par exemple pas inclus. La transition entre les degrés secondaires I et II est traitée dans le volet «Transition à la fin de l'école obligatoire» du programme LABB (voir www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Transitions et parcours dans le domaine de la formation → À la fin de l'école obligatoire).

Dernier enregistrement à l'école obligatoire: distribution des élèves par année de programme et modalité, moyenne trisannuelle 2015–2017

Élèves entre 14 et 17 ans avec ou sans maintien l'année suivante dans le système de formation (transition immédiate) selon les dimensions clés d'analyse **G 7.2.1A**

N = nombre annuel moyen d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux partis de Suisse l'année même ou la suivante

1 sans les 91 élèves pour lesquels cette information n'est pas disponible
2 résultats basés sur un échantillon d'élèves ; *** i95≤5%, ** i95≤20%, * i95≤50%, où i95 = incertitude à 95%
3 dont au total 2,7% en 9e année avec transition immédiate
4 dont au total 10,9% en 9e année sans transition immédiate
5 dont au total 4,9% dans un programme étranger sans transition immédiate

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

Le graphique G 7.2.1 A montre la distribution des quelque 79 500 jeunes âgés entre 14 et 17 ans (effectif annuel moyen) enregistrés pour la dernière fois à l'école obligatoire de 2015 à 2017[2]:

- 93,6% étaient en 11e année, soit 86,2% (92,1% de ce groupe) qui ont immédiatement débuté une formation post-obligatoire et 7,4% (7,9% de ce groupe) qui n'ont pas été relevés dans les statistiques de la formation l'année suivante;
- 1,2% étaient en 10e année, soit 0,7% (56,8% de ce groupe) qui ont directement enchaîné avec une formation subséquente et 0,5% (43,2% de ce groupe) qui ont (provisoirement) interrompu leur formation[3];
- 3,6% étaient dans l'enseignement séparatif, 2,5% (67,7% de ce groupe) qui ont poursuivi leur formation dans la foulée et 1,2% (32,3% de ce groupe) qui l'ont suspendue;
- 1,5% étaient dans un programme étranger (dont 95,1% ont aussitôt continué).

2 Cette analyse est limitée aux élèves entre 14 et 17 ans (ils ont donc quitté l'école entre 15 et 18 ans). Les quelques jeunes qui ont terminé avant 14 ans (souvent dans un programme étranger) ou poursuivi à l'école obligatoire après 17 ans (en général dans l'enseignement séparatif) sont des cas particuliers atypiques.

3 Dans ce groupe, un petit nombre (2,7% de ceux avec transition immédiate et 10,9% de ceux sans transition immédiate, soit 8,3% du total) était en fait en 9e année (et non en 10e).

Dernier enregistrement à l'école obligatoire: distribution des élèves par année de programme et modalité, moyenne trisannuelle 2015–2017

Élèves entre 14 et 17 ans avec ou sans maintien l'année suivante dans le système de formation (transition immédiate) selon le canton de domicile

G 7.2.1B

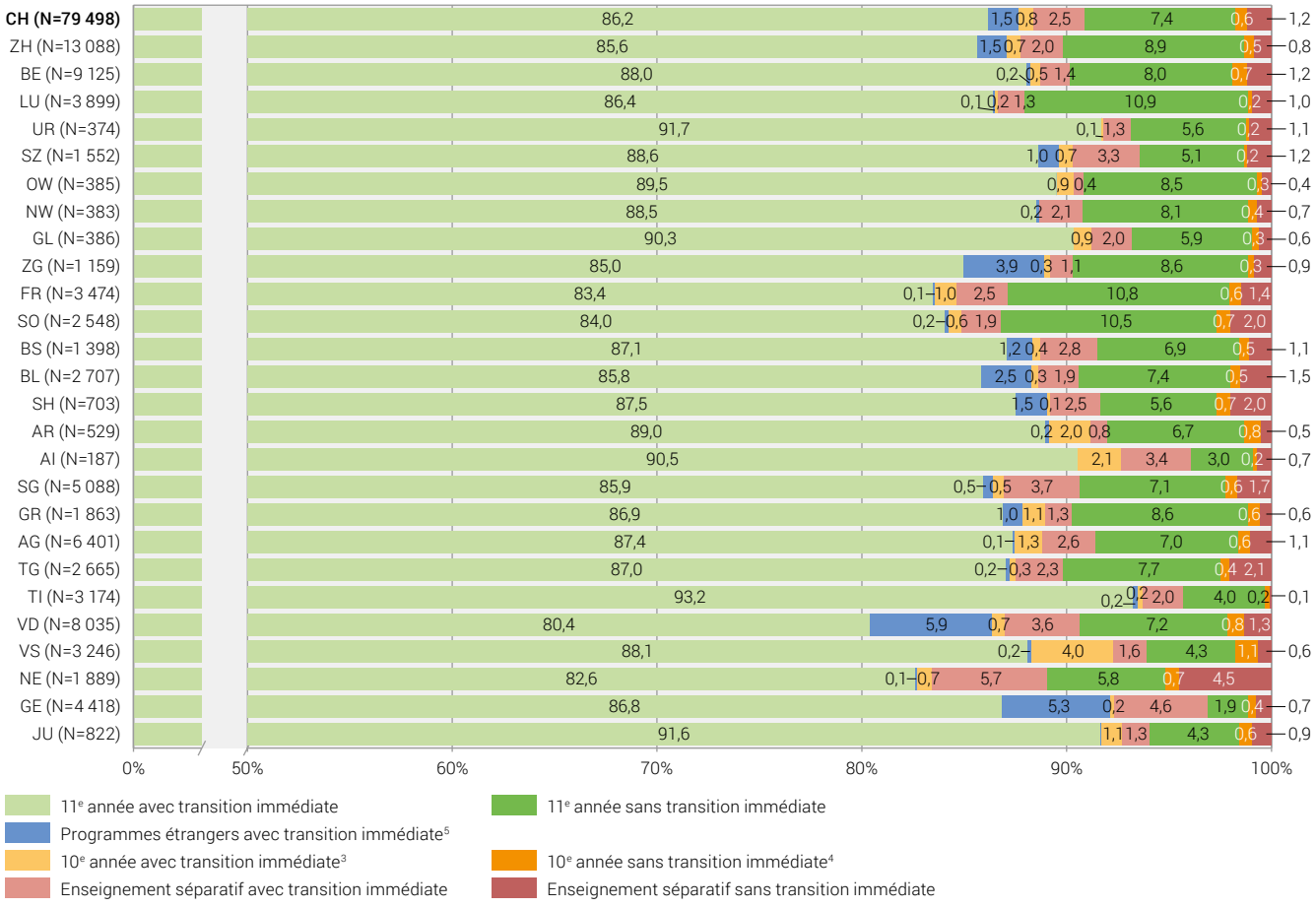

N = nombre annuel moyen d'élèves de la population résidante permanente, sans ceux partis de Suisse l'année même ou la suivante

[3] dont au total 2,7% en 9e année avec transition immédiate
[4] dont au total 10,9% en 9e année sans transition immédiate
[5] dont au total 4,9% dans un programme étranger sans transition immédiate

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2021

Par rapport aux filles, les garçons sont sortis plus fréquemment de 10e année et de l'enseignement séparatif et moins souvent de 11e année, mais ils ont été proportionnellement plus nombreux à poursuivre immédiatement leur formation. En effet 11,2% des filles n'ont pas continué tout de suite après la 11e année, alors que 7,3% des garçons étaient dans cette situation.

Pour présenter les résultats par rapport aux autres dimensions clés, les sortants des programmes étrangers, qui ne constituent qu'une petite fraction du total, mais un pourcentage significatif dans certaines catégories d'élèves, sont groupés avec les sortants de 11e année qui ont immédiatement poursuivi leur formation. Ces deux groupes d'élèves sont en effet ceux qui ont les meilleures perspectives pour leur parcours ultérieur.

Si l'on parcourt les catégories migratoires des Suisses nés en Suisse aux étrangers nés à l'étranger arrivés dans le pays après l'âge de 6 ans, la proportion de sorties de 11e année avec transition immédiate ou d'un programme étranger tend à diminuer, alors que celle de sorties de 10e année ou de l'enseignement séparatif avec transition immédiate et de toutes les sorties sans transition immédiate tend à augmenter.

La situation est similaire en ce qui concerne le niveau de formation des parents si l'on examine les catégories en partant des enfants issus d'une famille où l'un des parents détient un titre d'une haute école pour aboutir à ceux dont aucun des parents n'a achevé de formation post-obligatoire.

C'est en Suisse italienne que la part des sorties de 11e année avec transition immédiate ou d'un programme étranger est la plus élevée, dépassant nettement celles de la Suisse alémanique et romanche et de la Suisse romande, qui sont quasiment égales entre elles. En Suisse italienne, seul un sortant sur 20 (4,6%) n'a pas continué tout de suite sa formation, tandis qu'en Suisse alémanique et romanche c'est le cas d'un sortant sur 10 (9,8%), la Suisse romande se situant entre les deux (8,3%).

Enfin on observe de grandes disparités au niveau cantonal (graphique G 7.2.1 B), par exemple quant à la proportion de sortants issus de l'enseignement séparatif (de 0,9% à OW à 10,1% à NE) ou au pourcentage de ceux qui parmi eux ont tout de suite poursuivi leur formation (de 49,0% à SO à 95,4% à TI).

Dans la perspective des parcours de formation ultérieurs des élèves, deux indicateurs liés à la dernière formation suivie à l'école obligatoire méritent d'être retenus :

– la proportion de sortants de l'école obligatoire provenant de 11e année ou d'un programme étranger plutôt que de 10e année ou de l'enseignement séparatif : elle s'est élevée à 95,0% au total, 2,8 points de plus pour les filles que pour les garçons, 8,8 de plus pour les Suisses nés en Suisse que pour les étrangers nés à l'étranger arrivés dans le pays après l'âge de 6 ans, de 88,5% (NE) à 98,0% (OW) suivant le canton ;
– la proportion de sortants qui ont poursuivi leur formation immédiatement après l'école obligatoire plutôt que de l'interrompre temporairement : elle s'est élevée à 90,8% au total, 3,9 points de plus pour les garçons que pour les filles, 6,1 de plus pour les Suisses nés en Suisse que pour les étrangers nés à l'étranger arrivés dans le pays après l'âge de 6 ans, de 86,8% (SO) à 96,6% (GE) suivant le canton.

En résumé, 95,0% des élèves qui ont quitté l'école obligatoire sont sortis de 11e année ou d'un programme étranger, disposant ainsi des meilleures perspectives en vue d'une future certification au degré secondaire II. Parmi eux, 92,1% ont du reste immédiatement poursuivi leur formation. Mais 64,8% des sortants issus de 10e année ou de l'enseignement séparatif ont eux aussi continué juste après la fin de l'école obligatoire. En tout, ce sont ainsi 90,8% des sortants qui ont poursuivi leur formation sans interruption.

7.2.2 Âge des élèves à la fin de l'école obligatoire

En moyenne, les sortants de l'école obligatoire de 2016 à 2018 étaient âgés de 15,8 ans[4]. Comme pour les entrants (section 3.1.2), les seuls écarts significatifs par rapport à cette valeur s'observent en termes géographiques : l'âge moyen des sortants a atteint de 15,3 ans (TI) à 16,1 ans (GR). À part à FR, dans les cantons romands il est inférieur ou égal à la moyenne suisse. Ces différences s'expliquent par la diversité des trajectoires décrites tout au long de cette publication.

[4] Rappel : l'âge est calculé comme le nombre d'années entières révolues au 31 décembre. C'est le moment de la sortie de l'école obligatoire qui est considéré ici, soit la fin de l'année scolaire décrite dans les graphiques G 7.2.1 A et G 7.2.1 B. Résultats complets sur Internet (www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Transitions et parcours dans le domaine de la formation → Dans l'école obligatoire, tableau T 7.2.1).

Annexes

A.1 Structure et délimitation de l'école obligatoire

Organisée au niveau cantonal, avec parfois une ample marge d'autonomie au niveau de la commune ou du cercle scolaire, l'école obligatoire est régie par le Concordat HarmoS[1], qui en définit l'organisation et les principales caractéristiques.

Extraits du Concordat HarmoS du 14 juin 2007
Art. 5, al. 1: «L'élève est scolarisé dès l'âge de 4 ans révolus (le jour de référence étant le 31 juillet).»

Art. 6, al. 1, 2 & 3: «Le degré primaire, école enfantine ou cycle élémentaire inclus, dure huit ans. Le degré secondaire I (…) dure en règle générale trois ans. La répartition des années de scolarité (…) peut varier d'une année dans le canton du Tessin.»

Dans cette publication, le découpage en un degré primaire d'une durée de huit ans suivi d'un degré secondaire I d'une durée de trois ans est appliqué à tout le pays, indépendamment des particularités du canton du Tessin. Ceci permet d'effectuer des comparaisons sur une base unique pour toute la Suisse. Dans les statistiques de la formation, le degré primaire est à son tour divisé en deux étapes successives: le degré primaire 1–2 d'une durée de deux ans et le degré primaire 3–8 d'une durée de six ans[2].

Aux classes ordinaires de l'école obligatoire ainsi structurées en trois phases, s'ajoutent deux autres modalités: l'enseignement séparatif et les programmes étrangers. Comme la notion d'année de programme n'y est pas définie de façon uniforme pour toute la période étudiée[3], dans cette publication tous les élèves qui les fréquentent sont traités en bloc, quel que soit leur âge.

Il en résulte que les analyses présentées ici sont fondées sur la structure suivante[4]:

- Le **degré primaire 1–2**, aussi appelé degré préscolaire, école enfantine ou cycle élémentaire, constitue la porte d'entrée du système de formation. En principe les enfants y accèdent dès l'âge de 4 ans révolus et y passent deux ans (1re et 2e année). Dans neuf cantons de Suisse centrale et orientale qui n'ont pas adhéré au Concordat HarmoS, seule la 2e année est obligatoire, tandis qu'au Tessin les enfants entament généralement leur scolarité dès l'âge de 3 ans révolus par une année préparatoire facultative.
- Le **degré primaire 3–8**, qui dure six ans, regroupe de la 3e à la 8e année selon la numérotation HarmoS adoptée ici. Tous les cantons utilisent la même division en années de programme, ce qui permet de définir de façon unique les notions centrales de promotion (passage à l'année de programme suivante, voire saut d'une année de programme) et de redoublement (répétition de la même année de programme).
- Le **degré secondaire I**, aussi appelé cycle d'orientation, dure trois ans, de la 9e à la 11e année. Outre l'année de programme, les statistiques de la formation y distinguent deux à trois niveaux d'exigences suivant les options d'enseignement offertes dans chaque canton (voir encadré au chapitre 6). Le niveau d'exigences constitue un paramètre fondamental en matière de parcours de formation, dans la mesure où le niveau fréquenté et d'éventuels changements de niveau influencent notamment les taux de promotion et de redoublement.
- L'**enseignement séparatif** comprend d'une part les classes spéciales des écoles ordinaires (classes d'introduction, classes pour allophones et autres classes spéciales, par exemple classes à effectifs réduits) et d'autre part les classes des écoles spécialisées. Il s'adresse aux élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers, liés par exemple à des degrés variables de difficultés d'apprentissage ou de troubles du comportement, à une maîtrise insuffisante de la langue d'enseignement ou à différentes formes de handicap. Étant donné la diversité des solutions mises en œuvre pour la prise en charge des enfants en difficulté, les contours de l'enseignement séparatif diffèrent d'un canton à l'autre. En outre, toujours plus d'élèves avec des besoins éducatifs particuliers sont intégrés aux classes ordinaires, de sorte que les effectifs de l'enseignement séparatif ne reflètent qu'une partie de la problématique[5].
- Les **programmes étrangers** proposent un enseignement qui n'est pas fondé sur le système suisse de formation. S'adressant avant tout aux enfants de familles étrangères, ils sont souvent dispensés par des écoles internationales regroupées dans un nombre restreint de cantons.

Le début de l'école obligatoire correspond au commencement de la scolarité des enfants dès leur plus jeune âge. Dans cette publication, c'est la première fois où un élève âgé entre 3 et 6 ans est enregistré dans les statistiques de la formation qui est considérée comme marquant son entrée à l'école. Pour éviter de considérer un phénomène migratoire comme un événement éducatif, les enfants arrivés en Suisse l'année même ou la précédente ne sont pas considérés dans l'analyse de l'entrée dans l'école obligatoire.

La fin de l'école obligatoire n'est pas définie précisément dans les statistiques de la formation dans la mesure où aucun examen final sanctionnant son achèvement n'y est enregistré. En règle générale les élèves sont libérés de l'obligation d'aller à l'école après onze ans de fréquentation. Ils sont alors âgés d'environ

[1] Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire. Élaboré sous l'égide de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), il est entré en vigueur le 1er août 2009. Quinze cantons représentant 76,1% de la population résidante permanente au 30.06.2019 y ont adhéré, tandis que les onze autres ont nettement progressé vers les standards qu'il définit. Voir https://www.edk.ch/fr/themes/scolarite-obligatoire → Bases légales

[2] www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Personnes en formation → École obligatoire

[3] Même si les cantons indiquent généralement des années de programme dans leurs livraisons de données, elles ne sont pas attribuables univoquement à un standard unique au niveau suisse.

[4] Illustrée au chapitre 2 par le graphique G2.1.2 C «Distribution des élèves par modalité et par degré».

[5] Pour en obtenir une image complète, il faut se référer à la Statistique de la pédagogie spécialisée (voir encadré au chapitre 2).

16 ans en moyenne[6]. Le cursus standard prévoit que les élèves ayant terminé avec succès la 11e année poursuivent leur formation au degré secondaire II, qui relève du post-obligatoire.

Cependant rien ne garantit que les élèves de 16 ans aient achevé la 11e année d'école. En effet à cet âge-là, suite à un redoublement (voire plusieurs), un passage par l'enseignement séparatif ou une scolarisation tardive, certains terminent alors la 10e année (ou parfois même seulement la 9e). Ils peuvent alors quitter l'école obligatoire sans aller jusqu'au bout des onze années de programme. À l'opposé, même à l'âge de 16 ans et après onze ans de scolarisation, certains élèves poursuivent leur cursus à l'école obligatoire, soit pour accomplir et réussir la 11e année s'ils ne l'ont pas encore fait, soit éventuellement pour la répéter au niveau «exigences étendues», qui leur donne accès à un éventail plus large de formations post-obligatoires.

Ainsi la fin de l'école obligatoire peut survenir «prématurément» dans le sens où la 11e année n'a pas été achevée avec succès, ou alors «tardivement» dans le sens où la fréquentation du degré secondaire I est prolongée au-delà de l'obligation légale minimale de onze ans de scolarité. Dans cette publication, c'est la dernière fois où un élève âgé entre 14 et 17 ans est enregistré dans les statistiques dans une formation relevant de l'école obligatoire qui est considérée comme marquant sa sortie. Pour éviter de considérer un phénomène migratoire comme un événement éducatif, les jeunes partis de Suisse l'année même ou la suivante ne sont pas considérés dans l'analyse de la sortie de l'école obligatoire.

A.2 Sources et périodes d'analyse

Les données analysées ici sont tirées du fichier harmonisé de la formation (registre longitudinal), construit dans le cadre du programme LABB (voir encadré dans l'Introduction) à partir notamment de la Statistique des élèves et des étudiants (SdL), de la Statistique de la population et des ménages (Statpop) et du Relevé structurel (RS)[7].

L'identificateur individuel (NAVS13), qui permet de suivre les élèves dans leurs transitions et leurs parcours à travers le système de formation, est présent de façon complète dans la SdL depuis 2012[8]. Les données les plus récentes du fichier harmonisé de la formation disponibles au moment de l'élaboration de cette publication concernent l'année 2018.

Les analyses de parcours pluriannuels présentées dans cette publication sont basées sur la cohorte la plus récente pour laquelle la phase considérée de leur trajectoire peut être observée dans sa totalité, ce qui assure un maximum d'actualité. Il n'est pas tenu compte des étapes précédentes. Pour les transitions interannuelles, de même que pour l'entrée et la sortie de l'école obligatoire, les résultats montrés portent sur la moyenne des trois dernières cohortes disponibles. Les valeurs ainsi obtenues offrent une fiabilité accrue pour des sous-ensembles d'élèves de taille réduite, en particulier par rapport au niveau de formation des parents (voir annexe A.3). Ce procédé permet aussi de conduire des analyses au niveau de la commune de domicile ou de l'école fréquentée[9].

A.3 Objet, population et variables d'analyse

Les analyses présentées dans cette publication se focalisent sur l'observation des transitions et des parcours des élèves des classes ordinaires de l'école obligatoire en Suisse et dans les 26 cantons. Elle décrit et mesure une série d'éléments comme:

- la distribution initiale des élèves à leur entrée dans l'école obligatoire;
- la fréquence des passages d'un degré au suivant ou à une autre modalité d'enseignement;
- la fréquence des promotions et des redoublements (degrés primaire 3–8 et secondaire I);
- la fréquence des maintiens et des changements du niveau d'exigences (degré secondaire I);
- la fréquence des parcours linéaires et de ceux qui incluent un redoublement ou un passage à une autre modalité d'enseignement;
- la durée effective de parcours pour accomplir un degré;
- la distribution des élèves un certain nombre d'années après le début d'un degré;
- la distribution finale des élèves à leur sortie de l'école obligatoire.

[6] Voir section 7.2.2 «Âge des élèves à la fin de l'école obligatoire».
Les cantons de Genève et du Tessin ont récemment prolongé jusqu'à l'âge de 18 ans l'obligation de formation, à ne pas confondre avec l'école obligatoire: https://www.ge.ch/document/formation-obligatoire-18-ans-geneve-pionnier-lutte-contre-decrochage-scolaire et https://www4.ti.ch/area-media/comunicati/dettaglio-comunicato/?NEWS_ID=186888%20&cHash=ae4d-226893360c5a78bb2bb5d6718647#.

[7] La SdL recense tous les élèves scolarisés en Suisse dans une institution publique ou privée (sans les hautes écoles). Elle inclut tous les programmes d'enseignement d'une durée équivalant à au moins un semestre à plein temps qui se composent de plusieurs cours ou branches et visent un but bien défini. Les semestres de motivation, les séjours linguistiques, les années au pair et les formations pratiques INSOS n'y sont par contre pas inclus. Voir: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Éducation et science → Élèves et étudiants (formation scolaire et professionnelle) (SDL).
La Statpop sert ici de référence pour toutes les caractéristiques sociodémographiques des élèves, à savoir le sexe, la nationalité, la date et le lieu de naissance, la commune de domicile, ainsi que, pour les ceux qui ont immigré ou émigré, les dates d'arrivée en Suisse ou de départ de Suisse. Voir: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Population → Statistique de la population et des ménages.
Le RS sert ici de source pour la plus haute formation achevée par l'un des parents du ménage où vit l'élève (voir l'annexe A.3 pour plus de détails). Voir: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Population → Relevé structurel.

[8] Année scolaire 2012/13 (l'année indiquée se réfère toujours à l'année civile où l'année scolaire a débuté). Des données presque complètes (il y manque notamment le canton du Jura) sont aussi disponibles pour l'année 2011. Pour en tirer parti, tous les résultats présentés dans cette publication (basée sur les données des élèves des années 2012 à 2018) ont aussi été calculés pour les élèves des années 2011 à 2017. Les tableaux correspondants sont disponibles sur le Portail Statistique Suisse (voir la section «Graphiques et tableaux»).

[9] Voir chapitre 5 section 5.1.2 «Taux de redoublement au degré primaire 3–8».

Ces éléments sont illustrés et analysés par rapport à un choix de variables sociodémographiques de base utilisées dans toutes les publications du programme LABB, auxquelles s'ajoutent le canton de domicile[10] et parfois aussi l'âge des élèves :

- le sexe ;
- la catégorie migratoire, définie d'après la nationalité, le lieu de naissance et l'âge d'arrivée en Suisse (pour les élèves étrangers nés à l'étranger qui ont plus de 6 ans) ;
- le plus haut niveau de formation atteint par l'un des parents du ménage où vit l'élève[11] ;
- la région linguistique de domicile ;
- le type de commune de domicile (urbaine, intermédiaire, rurale).

Certaines de ces variables peuvent être corrélées, comme par exemple la catégorie migratoire et le niveau de formation des parents.

Dans les analyses présentées ici, seuls sont considérés les élèves qui font initialement partie de la population résidante permanente de la Suisse. Leurs caractéristiques sont mesurées au début de leur transition ou de leur parcours, indépendamment d'éventuels changements survenus au cours de la période d'observation.

De façon générale, les élèves qui quittent la Suisse ou son système scolaire durant cette période sont exclus des analyses. En effet l'objectif poursuivi n'est ni d'étudier les flux migratoires ni de mesurer la fréquence de l'enseignement à domicile, qui consiste à former les enfants dans le contexte familial[12].

---

10 L'ajout du canton est motivé par le fait que, à la différence des degrés de formation ultérieurs analysés jusqu'à présent dans le cadre du programme LABB, l'école obligatoire est organisée et réglementée à l'échelle cantonale. Il en découle des résultats par canton souvent contrastés, qui ne se réduisent pas à des questions de langue ou de milieu urbain ou rural, mais renvoient à des différences spécifiquement cantonales. Certaines analyses plus fines montrent en outre que la diversité des résultats entre cantons n'épuise pas celle des situations rencontrées, les valeurs mesurées par exemple pour les taux de redoublement au degré primaire 3–8 variant sensiblement au sein de chaque canton selon la commune ou l'école considérée (voir section 5.1.2).
Par souci de cohérence au sein du programme LABB, c'est le canton de domicile de l'élève qui est utilisé plutôt que le canton de l'école qu'il fréquente. Étant donné qu'à l'école obligatoire la densité des écoles permet à quasiment chaque enfant de fréquenter un établissement situé dans son canton de domicile (et même généralement dans sa commune de domicile), les résultats exposés coïncident largement avec ceux que l'on obtiendrait sur la base du canton de scolarisation. Au degré primaire 3–8 par exemple, de 2015 à 2017 seuls 0,56% des enfants ont fréquenté un établissement situé dans un autre canton que celui où ils résidaient ; parmi eux 48,9% étaient inscrits dans une école privée, contre seulement 2,2% des enfants qui allaient à l'école dans leur canton de domicile. Qui plus est, deux des trois cantons avec la plus forte proportion de résidants scolarisés hors de leur territoire (SO 3,1%, BL 2,3%, AR 1,9%) montrent les plus forts taux de fréquentation d'établissements privés par ces enfants (BL 83,1%, AR 74,9%). La scolarisation hors du canton de domicile est donc largement associée à la fréquentation d'une école privée plutôt que publique.

11 Cette variable n'est pas disponible pour tous les élèves, car le RS dont elle est tirée (voir annexe A.2) n'est pas un relevé exhaustif comme la SdL et la Statpop, mais une enquête basée sur un échantillon de la population. Les résultats relatifs au niveau de formation des parents des élèves se basent donc sur des effectifs partiels. Dans les tableaux et les graphiques de cette publication, les «N» indiqués pour cette variable correspondent à des effectifs non pondérés. Quant aux fréquences obtenues, elles y sont munies d'une indication de la marge d'incertitude qui découle de l'échantillon (intervalle de confiance à 95%).

12 Comme il se déroule hors des institutions scolaires, il se traduit par une absence d'enregistrement dans la SdL. À travers le Centre d'information et de documentation (IDES), la CDIP mène une enquête annuelle à ce sujet auprès des cantons depuis l'année scolaire 2018/19 (https://www.edk.ch/edk.ch/platform/fr/fr/systeme-educatif/organisation/enquete-aupres-des-cantons/enseignement-a-domicile). Environ 2100 enfants et jeunes sont concernés en Suisse, généralement au degré primaire et principalement dans quatre cantons (BE, VD, AG, ZH).

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

00 Bases statistiques et généralités
01 Population
02 Espace et environnement
03 Travail et rémunération
04 Économie nationale
05 Prix
06 Industrie et services
07 Agriculture et sylviculture
08 Énergie
09 Construction et logement
10 Tourisme
11 Mobilité et transports
12 Monnaie, banques, assurances
13 Sécurité sociale
14 Santé
15 Éducation et science
16 Culture, médias, société de l'information, sport
17 Politique
18 Administration et finances publiques
19 Criminalité et droit pénal
20 Situation économique et sociale de la population
21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse

L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse

Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?

Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.
www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive

La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.
www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives

L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.
www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique
058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

À quel âge les enfants commencent-ils l'école? Quelle est la première classe qu'ils suivent? Que font-ils l'année suivante? Combien sont promus et combien redoublent? Changent-ils de niveau d'exigences? Comment se déroulent leurs parcours scolaires? Combien de temps leur faut-il pour accomplir chaque degré? Où se retrouvent-t-ils après un certain nombre d'années? Quelle est la dernière classe qu'ils suivent avant de quitter l'école obligatoire? À quel âge en sortent-ils?

Cette publication répond à ce type de questions en analysant pour la première fois les transitions et les parcours de tous les élèves de 4 à 16 ans de Suisse et des 26 cantons. Elle se base sur les statistiques de la formation pour les suivre de leur premier à leur dernier enregistrement à l'école obligatoire. Les résultats présentés décrivent et illustrent leurs trajectoires éducatives aux degrés primaire et secondaire I. Ils traitent aussi des leurs passages vers l'enseignement séparatif et les programmes étrangers et de leurs éventuels retours dans les classes ordinaires.

En ligne
www.statistique.ch

Imprimés
www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique
CH-2010 Neuchâtel
order@bfs.admin.ch
tél. 058 463 60 60

Numéro OFS
2139-2100

ISBN
978-3-303-15685-8

ROAD to BERN
www.roadtobern.ch

Nations Unies FORUM MONDIAL SUR LES DONNÉES
BERNE, SUISSE
3-6 OCTOBRE 2021

La statistique compte pour vous. www.la-statistique-compte.ch